

# LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE



*Journal de l'Association "Amis des Chemins de Ronde"*  
C. C. P. 862 30A. Rennes. Siège social Le Lomer 56760 PENESTIN  
Association Départementale affiliée à l'association Nationale  
des Amis des Chemins de Ronde. Siège Social : 3, Quai de Châteaubriand 35000 Rennes

*Directeur de la publication : Mme M. A. ECHARD.*

Journal du 1<sup>er</sup> Avril 1997

Prix 20 Francs

## EDITION SPÉCIALE 20<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE

*Je marche... Je marche... Je marche...*

## Les Amis des Chemins de Ronde en Bretagne:

ACR Siège national	Maître P.LANGLAIS 3, quai de Châteaubriand	35000	Rennes	
ACR Finistère	ACR 29 - 6, rue de la vallée Secrétariat: 5, av de Kerdrezec	29350 29000	Moëlan / Mer Quimper	02 98 71 10 56 02 98 90 28 52
ACR Ile et Vilaine	Le Pont Martin	35800	St Briac	
ACR Morbihan	Le Lomer Secrétariat: 26, ch. des Viviers	56760 56270	Pénestin Ploemeur	02 99 90 36 80 02 97 82 92 02

## Les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan: Composition du Bureau 1997

Présidente	M.A Echard
Vice-Présidente	M. Le Goff
Secrétaire	N. Bourlet
Trésorier	R. Alvarez
Trésorière adjointe	B. Coignard
<b>Délégués des ACR:</b>	
Région lorientaise	P. Champion
Région vannetaise et journal	J. Laval
Baden	H. Girard
Région d'Étel	A. Kergosien
Presqu'île de Rhuys	J. Le Guen
Presqu'île de Quiberon	M. Crabot
<b>Chargés de Mission:</b>	
-au plan d'aménagement de la rade de Lorient	D. Boas
-près des mairies de Ploemeur et Larmor-Plage	J.C Caudan
<b>Correspondant près des communes de Lanester et Kervignac</b>	
	A. Kerjan
<b>Observateurs hors bureau</b>	
Région de Vannes	J.P Le Calonnec
Région d'Étel	A. Lefèvre

Directeur de la publication: Marie-Armelle ECHARD

Maquette: Jacques LAVAL

Equipe du journal:  
Marie-Armelle ECHARD  
Norbert BOURLET  
François QUIVIGER  
et les adhérents

Impression: OLAC - Lorient

Dépôt légal: Lorient 201/95

# EDITORIAL

*Chers amis*

*Cette année 1996 restera marquée par les succès répétés des Amis des Chemins de Ronde dans leurs interventions auprès des tribunaux, que ce soit pour réclamer le passage des piétons sur la digue d'un moulin à marée, pour faire cesser une occupation sans titre du domaine public maritime ou faire condamner la construction d'une plate-forme pour hélicoptères dans la bande des 100 m.*

*Nos statuts, plusieurs fois révisés, semblent nous donner enfin la double possibilité que nous souhaitons de préserver à la fois le libre accès à la mer et la qualité de l'environnement du sentier côtier.*

*Grâce à ces statuts, nous avons donc remporté de belles victoires en 1996. Elles sont très utiles par les résultats concrets qu'elles apportent et par la jurisprudence qu'elle créent. Nous sommes reconnaissants aux juges des décisions qu'ils ont prises pour rappeler à tous quelle est la loi.*

*Pour autant, notre association n'a pas vocation à multiplier ses interventions auprès de la justice. Les diverses affaires gagnées en 1996 avaient été engagées seulement en dernier ressort après que tous les autres moyens aient été épuisés: déposition aux enquêtes publiques, réunions de concertation, recours gracieux auprès des décideurs, prises de position par voie de presse.*

*Cette prudence s'impose. Une requête devant un tribunal est une affaire coûteuse en temps, en travail et en argent. La préparation et la confection des dossiers exigent d'innombrables recherches et consultations. Un éventuel*

*échec conduit à devoir rembourser les frais d'avocat de la partie adverse, situation paradoxale pour les associations qui n'ont pas elles-mêmes les moyens de rémunérer des avocats, mais aussi puissant aiguillon pour gagner !*

*Bien plus, une affaire est rarement tout à fait réglée par un succès en justice. Les pouvoirs publics ont plus d'un tour dans leur sac pour pouvoir, le plus régulièrement du monde, prendre de nouveau, sous une forme légèrement différente, la décision annulée ! Un appel est également toujours possible.*

*Devant la complexité des situations, et celle des rapports de force, une association doit utiliser des moyens diversifiés pour faire progresser sa cause. A bon escient, nous engagerons encore des actions en justice mais aussi, avec vous tous, grâce à votre collaboration la plus active possible, nous continuerons à organiser randonnées, manifestations et chantiers, à solliciter les administrations et les élus, dont nous attendons de justes arbitrages au lieu des constantes fins de non-recevoir que certains nous opposent encore, à faire connaître et à promouvoir nos droits et nos idées par l'intermédiaire des médias.*

*Notre action, sans renoncer à son intransigeance quand il le faudra, saura rester multiple, souple, dynamique et même conviviale, ainsi que le savent tous nos adhérents !*

*La présidente*

*Marie-Armelle Echard*

# Accaparer ou partager

N. Bourlet

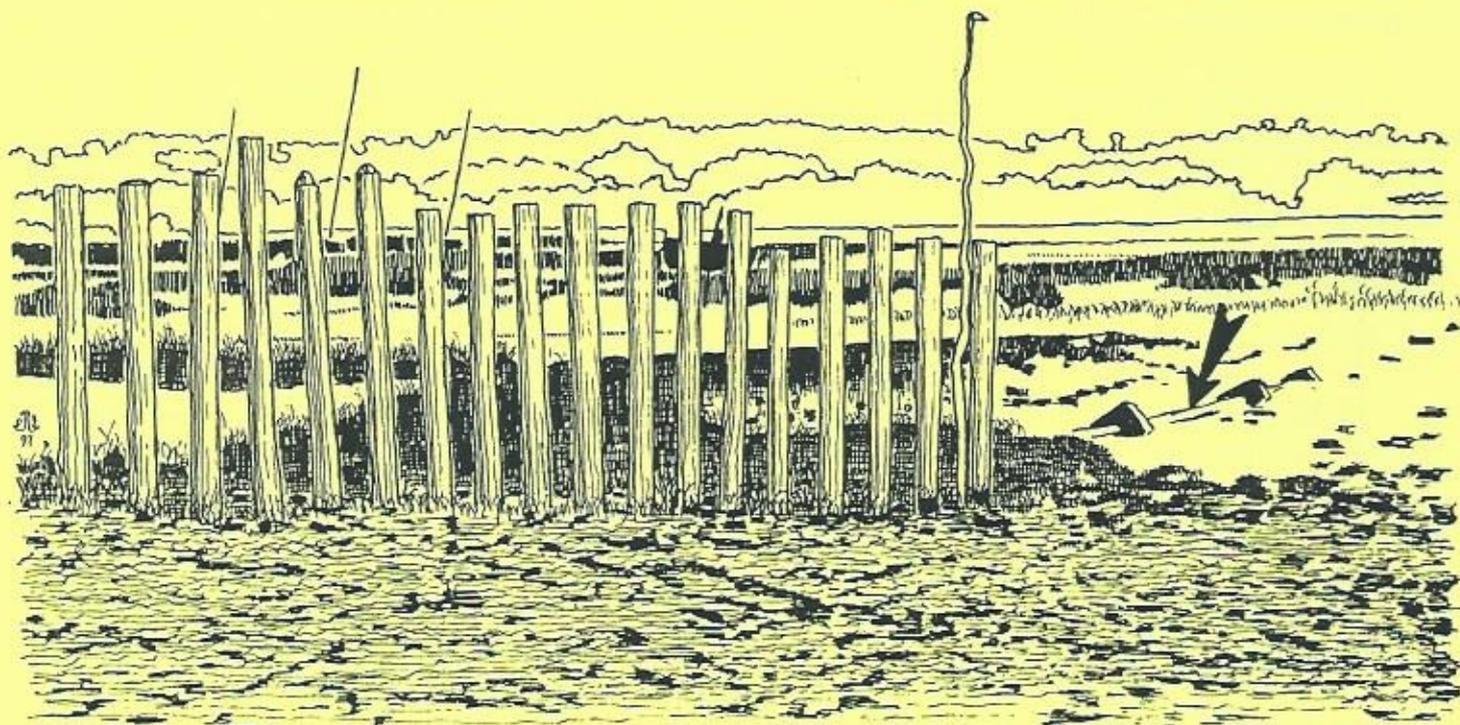
A l'aube du troisième millénaire, au moment où tous nos dirigeants politiques ou spirituels nous parlent tant de partage, ne pourrait-on faire quelque chose pour les exclus du littoral ? C'est-à-dire mettre fin aux abus qui favorisent certains.

Ici, un enrochement sur le domaine public pour que la servitude ne s'applique pas sur sa propriété: double violation de la loi!..

Plus loin, une palissade, au bord de la ria, interrompt le cheminement rêveur du promeneur.

Là, une résidence dementielle; ailleurs, des transformations sans permis .

De ces abus découlent des procédures interminables, de lourdes dépenses, pour protéger quelques mètres de littoral.



RIA DU BLAVET: sur une rive, un alignement de pieux interdit le passage. Sous la flèche, un conduit semi-immersé évacue de mystérieux effluents dans le cours d'eau.

Pourquoi quelques privilégiés se refusent-ils à respecter le bien commun qui est notre terre ?

Autrefois, tous empruntaient le même chemin, participaient au travail de protection.

Serait-il si difficile de partager le passage du piéton sur la digue du moulin ?

Aujourd'hui, des barbelés, chargés d'images de guerre récentes, sont devenus

symbole du rejet agressif. A nous de prouver que l'incompréhension de quelques irréductibles ne modifiera pas le processus engagé par les pouvoirs publics et le Conservatoire du Littoral.

Elus, responsables, soyez fermes; préservez l'héritage à transmettre. Il dépend de vous que l'irréparable ne s'accomplisse pas.

# Ne laissons pas saboter nos Sites de Bretagne

Par Monsieur Bahon-Rault, Président de la Fédération des Syndicats d'Initiative de Bretagne.

Paru dans la revue "La Bretagne Touristique" de 1924, page 16, première partie.

*Plus de 70 ans et quelle jeunesse !*

Les Syndicats d'Initiative de Bretagne viennent de tenir à Vannes leur congrès annuel. Nous avons rendu compte sommairement des travaux de ce Congrès mais nous aurons à y revenir en détail. Chacun sait que si l'activité des Syndicats de tourisme se porte principalement sur les facilités de circulation, de plus en plus grandes, réclamées par le touriste moderne et sur l'aménagement des stations en vue de retenir ce touriste, leur intervention la plus urgente et la plus active doit être et est en fait réservée à la *protection des sites*.

Cette protection a fait l'objet de longs débats au cours du Congrès de Vannes. De nombreuses et pénibles constatations ont été faites et l'intervention des Syndicats est sollicitée de toutes parts. Les merveilleux sites de nos côtes sont partout menacés. Chaque jour des falaises se vendent et sont aussitôt encerclées par des murs jusqu'à la limite du flot "plein de mars" limite légale de la propriété maritime. Les promenades en bordure de la mer, avant peu, ne seront plus possibles. Par l'égoïsme de quelques propriétaires « hors venus » la plupart du temps et qui ne séjournent dans leur propriété que quelques semaines par année ou n'y séjournent même pas du tout ! L'accès des plages ne sera praticable à l'aller et au retour que par des chemins plus ou moins étroits et accessibles, perpendiculaires à la mer. Les municipalités de leur côté ont trop souvent négligé la défense des intérêts de la collectivité: d'autres se rendant compte du péril réagissent mais les dépenses à engager augmentent d'année en année à mesure que les propriétés se construisent. Dinard fournit un exemple frappant à l'appui de ce que nous signalons: il faut dépenser des millions et des millions pour sauvegarder la circulation côtière, là où, en temps opportun, quelques milliers de francs eussent suffi à réserver l'avenir. Cela est encore possible en bien des endroits mais chaque jour le mal s'aggrave et on ne peut guère escompter de remède dans l'occasion et les facilités que la loi sur l'extension et l'embellissement des villes fournissent à nos municipalités bretonnes. Combien en effet ont décidé l'établissement de ce plan cependant désirable et partout nécessaire ?...

Il est urgent que les communes sortent de leur apathie et ne laissent pas sacrifier leurs richesses touristiques: celles maritimes doivent par exemple acquérir les sites fréquentés par les touristes et se réserver au moins deux mètres de leur bordure de mer. On nous signale que le sommet de la garde Guérin en Saint Briac, observatoire merveilleux d'où l'on domine la baie de Saint-Malo et qui recevait chaque été des milliers de visiteurs, est, depuis cette année, inaccessible au touriste. Un bar y est installé et son

tenancier a enclos toute la couronne de la falaise ! Il faut payer 2 francs pour jouir du panorama à moins qu'on ne préfère écouter les concerts de la Tour Eiffel par T.S.F. Ô progrès ! Voici un exemple, entre mille hélas, de la carence des municipalités: elles auraient cependant dans l'application de la taxe de séjour un moyen de se défendre contre le mercantilisme qui met à l'enjeu nos beautés naturelles. La faible dépense qui en résulterait serait largement compensée par le produit de cette taxe de séjour et ces mesures de protection retiendraient le touriste qui vient à la mer pour se promener ou s'isoler sur les falaises et non pour déambuler le long des murs des propriétés ou être arrêté par les écriteaux « Défense de passer », « Propriété privée ».

Il faut réagir, bien qu'il soit trop souvent bien tard: *Ne laissons pas saboter nos sites de Bretagne !* Il ne faut pas malheureusement espérer que les municipalités retiendront ce cri d'alarme: le vieux proverbe « aide-toi le ciel t'aidera » est toujours d'actualité, aussi les syndicats d'Initiative dans leurs assises à Vannes ont mis en tête de leur programme d'action la protection des sites. Chaque Syndicat va dresser d'urgence l'inventaire des richesses naturelles de sa circonscription et la liste des sites menacés à préserver par le « classement ». Un ordre du jour énergique a été voté à ce sujet à Vannes et il y a tout lieu d'espérer que les touristes ( et nos concitoyens ) l'an prochain, se réjouiront de l'active et opportune campagne des Syndicats d'Initiative de Bretagne.

*Voilà des choses bien dites !*

*L'original de ce texte, toujours visible, émane des Archives Départementales d'Ille et Vilaine. Il a été agrandi pour figurer, en 1996, à la belle exposition " Cent ans de tourisme en Bretagne : 1840-1940 ", organisée par le Musée de la Cohue de Vannes.*

*L'article est agrémenté de trois photographies signées R. Binet. La première est le portrait de l'auteur. La deuxième représente le classique chemin côtier barré par un portillon où naissent les barbelés. L'écriteau porte la mention "défense de passer" et la légende: "Le propriétaire égoïste interdit l'accès du sentier...". Sur la troisième, le granit côtier, défiguré par le panneau "Propriété privée", est ceinturé par une défense métallique; sous-titre de l'auteur: "...et garde pour lui seul les rochers de nos côtes".*

*Merci aux dirigeants du Musée pour leur serviabilité et aux Archives Départementales pour leur*

# Engagements et réalisations des Amis des Chemins de Ronde en 1996

## Cinq sorties:

12 mai	Ile d'Yeu
9 juin	Landevennec et Ste Anne La Palud
7 juillet	Presqu'île de Rhuys: Arzon et Sarzeau
1 <sup>er</sup> septembre	Le Cap Frehel et la côte d'Emeraude
12 octobre	Les bords du Moros à Concarneau et la Laïta Repas du soir pour les vingt ans des ACR

## Quatre conseils d'administration:

20 janvier	à Séné
6 juillet	à Séné
31 octobre	à Belz
30 décembre	à Belz

## Cinq pétitions

- 1 pour solliciter des subventions en faveur du sentier côtier
- 2 contre la destruction d'une zone humide au Carnet, en bord de Loire
- 3 contre le déferlement publicitaire
- 4 contre la construction des coteaux de Vilaine entre les deux ponts de La Roche Bernard
- 5 pour le maintien du petit train Auray - Quiberon

## Trois audiences au Tribunal administratif:

le 11 juin	l'hélicoptère de Groix
le 17 octobre	le moulin de Mériadec à Baden
le 13 novembre	occupation illégale du domaine public maritime à Kerdélan en Baden

Dans ces trois affaires, le Tribunal Administratif nous a donné raison.

## Trois causeries, illustrées de diapos, sur les problèmes du sentier côtier:

- à Séné, en janvier
- à Arradon, en juin
- à Vannes, en octobre, devant des stagiaires des Collectivités Territoriales

Une rencontre avec Corinne Lepage, Ministre de l'Environnement, le 2 mars  
Corinne Lepage nous a aussi écrit:

*<< Votre action pour que la loi littoral s'applique pleinement  
avec les sentiers du littoral est à encourager >>.*

Une audience de Monsieur le préfet du Morbihan.

Objet: la protection des rias de Vilaine

Une réunion de travail avec Monsieur le Directeur de l'Equipement.

Objet: la multiplication des enrochements sur le littoral

Participation aux Travaux et Assemblées suivantes:

Forum des "retraités actifs" Vannes 12 et 13 mars  
Conseil d'administration de la base nautique de Kerguelen à Larmor-Plage  
Commission extra-municipale de Plœmeur en mars et décembre  
Enquête publique sur les marais de Séné en juin  
Enquête publique sur le sentier de Riantec en septembre  
Journée de nettoyage des plages en mars  
Journée de l'environnement en juin  
Visite des marais de Pen-En-Toul en septembre  
Forum des associations, à Séné, en septembre

Commission des sites:

Etude des dossiers soumis par le Préfet et participation aux réunions aux dates fixées à la convenance du seul parlementaire...

Interventions contre:

La circulation des voitures sur le presqu'île de Villeneuve à Séné  
Les enrochements de Gornevèze en Séné  
Les enrochements de Lasné en Saint-Armel  
Le mur de défense contre la mer au Beg Rohu

} réalisés sans autorisation  
} d'occuper  
} le domaine public maritime

Interventions pour:

le sentier côtier à Arradon ( Le Gréo )  
à Plœmeur ( Kerroch )  
à Locmariaquer ( Toul Y Nis )  
à Séné ( Cadouarn )  
à Baden ( Pointe de Locmiquel )

Assemblée générale: le 7 décembre, espace Cosmao Dumanoir à Lorient.

de l'utilité  
de nos  
pétitions...

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'URBANISME  
Affaire suivie par : Mme Le Gentil  
Poste : 85.88

Madame Marie-Armelle ECHARD  
Présidente de l'Association des amis  
des chemins de ronde du Morbihan  
Route de Lomer  
56760 PENESTIN

La lettre des  
ACR, accompagnée de  
la pétition, était adressée  
à Monsieur le Président  
de la République.

Elle a connu une  
réponse très rapide de la  
Présidence qui l'a trans-  
mise à Monsieur le  
Ministre B. Pons, en  
charge de ces questions  
au gouvernement.

Monsieur le Préfet du  
Morbihan expose les  
mesures déjà prises et  
projetées dans la lettre  
reproduite ci-contre.

Vannes, le 16 JAN. 1997

Madame la Présidente,

Par lettre du 28 septembre 1996 vous avez appelé l'attention de M. le Président de la République sur la dotation relative aux travaux d'aménagement des sentiers littoraux.

Après étude, je puis vous apporter les éléments d'information suivants.

A la suite de la publication de la loi du 31 décembre 1976, créant une servitude de passage des piétons le long du littoral, la Direction départementale de l'Equipement du Morbihan a bénéficié à partir de 1979 d'affectation annuelle de crédits provenant du Ministère de l'Equipement via le Préfet de Région (autorisations de programme et crédits de paiement) sur le chapitre 55.21, article 10 de ce Ministère pour assurer les travaux d'ouverture de sentier côtier dans le Département.

La Direction Départementale de l'Equipement du Morbihan a ainsi disposé en moyenne, depuis cette date et jusqu'à 1996, de 277 000 F d'autorisation de programme et consommé une moyenne annuelle de 253 000 F de crédits de paiement.

Malgré les restrictions budgétaires annoncées, des crédits continuent d'être réservés par le Ministre de l'Equipement à la politique d'ouverture des sentiers côtiers. En moyenne une dizaine de kilomètres de sentiers côtiers nouveaux sont ainsi ouverts tous les ans

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté - Egalité - Fraternité*

ECHARD DV

Place du Général-de-Gaulle - B.P. 501 - 56019 VANNES Cedex - Tél. 02 97 54 84 00

2

dans le Morbihan, mais il faut noter, grâce à l'apport des crédits des collectivités locales et notamment des communes qui acceptent de cofinancer l'ouverture des sentiers et d'en assurer l'entretien.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,  
Pour le prêt et par obligation,  
le secrétaire général,

Gabriel AUBERT

# Sortie SARZEAU (7 juillet 1996)

<< A bas les privilèges >>

Ah, ça ira, ça ira, ça ira,  
le sentier côtier on l'aura!

Monsieur le Maire de Sarzeau nous l'avait promis en 1989...

Qu'en est-il aujourd'hui, en 1996 ?

Pour le savoir, le 7 juillet, deux cents (culottes) Amis des Chemins de Ronde ont marché sur le parcours des châteaux, faisant contre mauvaise fortune bon cœur lorsque le sentier prévu ne laissait d'autre choix que de s'envaser le long de Truscat...

Ils ont été émerveillés de découvrir, par le chemin du Duer, la reconquête du Marais du même nom, pour lequel ils ont pu craindre un instant qu'une réserve d'oiseaux aux ailes rognées soit proposée sur les conseils de la Sagemor.

La journée avait pourtant bien commencé par une superbe balade sur le sentier côtier de la pointe de Bilouris à la pointe de Bilgroix, préparée sur la commune d'Arzon par Marie-Luce Urbain. Un parcours montrant ce qu'il est possible de faire quand la commune (ou le Maire) le souhaite vraiment, mettant à portée de vue Gavrinis et Er Lannic, vestiges renommés de la Préhistoire dans le Golfe du Morbihan.

A l'heure du pique-nique, à Pont Févis, Gilles Guillevic, Adjoint au Maire sur le secteur de Brillac, nous a fait l'amitié de partager notre repas et de nous expliquer pourquoi la commune de Sarzeau n'arrivait pas à sortir de ses cartons, depuis près de 10 ans, l'amorce d'un sentier littoral sur le golfe, comme sur l'océan, ce projet se heurtant aux intérêts privés. Mais dans le cadre du nouveau POS de Sarzeau, en cours d'élaboration, il sera évoqué...

Le repas-buffet du soir, à Séné, nous a permis de retrouver toute la bonne humeur et la convivialité d'une journée magnifique.

Josette LE GUEN



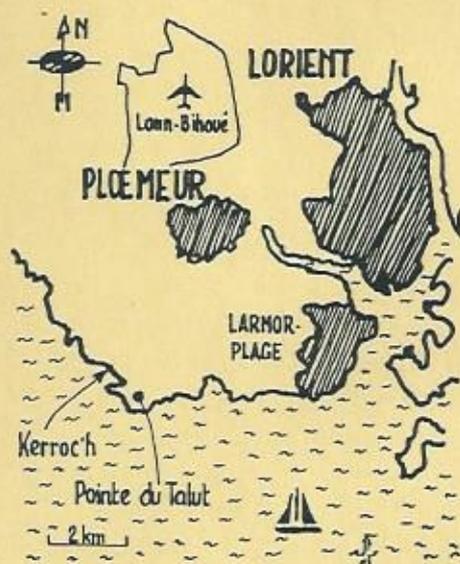
Sarzeau avril 96 Sur le D.P.M au Ruaud.

# VUE SUR MER...A PLŒMEUR

par Julien PHILIPPE

Adjoint au Maire de Plœmeur

Délégué à l'Environnement, au Cadre de Vie et au Patrimoine



sommes la commune qui a la plus longue façade atlantique, soit 17 km, et que cette façade située plein ouest est battue par des tempêtes dévastatrices.

L'autre particularité de Plœmeur est de disposer de plusieurs dizaines d'hectares de zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF). Ces zones protégées comprennent la Pointe du Talut, la Pointe du Courégan et l'étang de Lannenec. Il devenait donc urgent de "protéger" ces zones protégées et c'est ce que nous avons commencé à faire entre 1995 et 1996.

Cela supposait de bloquer leur accès aux véhicules automobiles, aux cyclomoteurs et aux chevaux, dérangeant ainsi des habitudes prises depuis longtemps car ces espaces

étaient devenus des aires de camping sauvage. Tout y était permis, y compris la chasse.

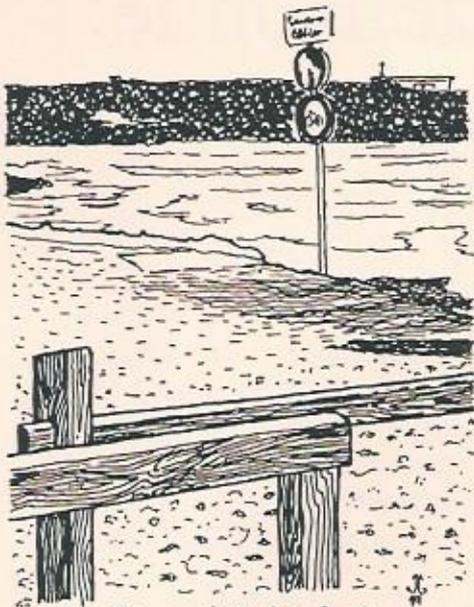
Il semble que les riverains et usagers aient compris (non sans quelque réticence au départ, ce qui est parfaitement compréhensible), que ces zones protégées du patrimoine naturel allaient constituer une richesse inestimable pour leur propre cadre de vie et éventuellement pour le développement du tourisme (à condition de contenir les flux migratoires excessifs).

A partir de ces points d'ancrage, notre but est d'assurer la continuité des chemins de ronde entre Larmor-Plage d'une part et Guidel d'autre part. Il y a encore beaucoup de travail mais nous pensons qu'en 1997 la jonc-

J'ai lu avec curiosité le dernier journal de l'association des Amis des Chemins de Ronde. Au delà de l'intérêt documentaire et réglementaire de votre journal, j'ai eu l'agréable surprise de constater que dans presque chaque commune du Morbihan et du Finistère, les habitants et leurs élus se battent pour sauver leur environnement et en particulier leurs chemins côtiers. Une grande émulation s'est fait jour. Certaines municipalités le font depuis longtemps et très bien (parfois avec un luxe de moyens); d'autres, et c'est notre cas à Plœmeur, ont eu une prise de conscience tardive et essaient de rattraper le temps perdu. Il convient de dire (sans y chercher une excuse) que nous



La fontaine restaurée de Kerroc'h. Vue vers l'ouest.



*Sentier côtier au droit de la fontaine:  
chicane et signalisation. Au fond: pte du Takut*

tion sera faite. Au passage, il était hautement souhaitable d'améliorer certains sites délabrés comme le lavoir de Kerroc'h que nous avons restauré ou de supprimer quelques verrous honteuses comme les Petits Viviers du Grand Pérello que nous avons démolis...

Dans votre revue, j'ai relevé l'effort consenti par le Conseil Général du Finistère en faveur de l'environnement et pour la protection des espaces naturels. J'ai lu avec plaisir les vers de Monsieur Raymond Fortune intitulés "Pérello été 1995", célébrant la mer, les rochers et les couchers de soleil dans ce lieu divin. Peut-être le

poète pourra-t-il ajouter une strophe sur les incomparables levers de soleil, depuis que la masse bétonnée des viviers et ses hideux fils de fer barbelés ont disparu de son paysage ?

L'article "Les VTT sur la côte" de Mr F. Quiviger m'a "interpelle quelque part" comme on dit maintenant. La servitude de passage pour les piétons en bord de mer est très mal ressentie par une population jeune certes, sportive certes, mais à laquelle on n'a jamais rien refusé. Il faudra beaucoup de pédagogie pour lui faire comprendre que les VTT ne sont pas les meilleurs amis des chemins de ronde...

## LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

(Association Loi 1901)

\*\*\*\*\*

Protection du littoral par le biais de la promenade côtière

\*\*\*\*\*

Nos activités ont pour but de faire connaître et apprécier la côte pour mieux la protéger.

**SORTIES:** elles comportent un transport en car, bateau, un parcours à pied de 6 à 12 km en plusieurs étapes, chacun marchant à son rythme, suivant ses possibilités. Elles ont lieu sur des parcours agréables afin de découvrir des sites et aussi de dénoncer des anomalies (accaparements, chemins dangereux, etc...).

Le midi, pique-nique; le soir, un buffet avec nos Amis locaux.

**CHANTIERS:** remise en état de la bande littorale, participation avec une association, une municipalité, à la réalisation de nouveaux parcours.

**REUNIONS:** rencontres avec nos élus et les administrations de tutelle afin de faire appliquer les textes en vigueur et participer à l'élaboration de nouvelles lois adaptées à la protection du littoral. L'association est également présente aux forums locaux quand cette possibilité lui est offerte.

# Les Amis des Chemins de Ronde: 20 ans

En 1975, l'Association des Amis des Chemins de Ronde existait déjà en Ille et Vilaine. Créée par Me Langlais, elle avait pour objectif la défense du littoral, très menacé par l'urbanisation côtière et de multiples accaparements. Des associations de défense, des comités existaient déjà mais trop localisés, trop isolés pour disposer d'une force de pression suffisante.

L'idée neuve était de mobiliser tous les familiers de la côte qui se désolaient de sa dégradation, cela pour une action d'ensemble définie par la devise:

"J'y marche, j'y veille"

et l'appellation: "chemin de ronde"  
toutes deux évoquant les notions de vigilance et de défense.

Le tout  
jeune  
groupe des  
Amis des  
Chemins  
de Ronde  
en 1977.  
(Le Moulin  
des Oies  
à Belz -  
Morbihan)



A cette époque, je venais de prendre ma retraite. Une visite de Norbert Bourlet, un passionné de nature que je ne connaissais pas, une intervention "à la hussarde" de Me Langlais, une Assemblée constitutive étoffée... l'ACR 56 était née.

Très vite, les problèmes se sont révélés multiples et complexes tandis que notre présence s'affirmait: sorties sur les sites sensibles, manifestations de soutien aux comités locaux, interventions aux divers niveaux administratifs, chantiers.

La période était favorable: développement d'une sensibilité écologique, réactions aux abus de l'urbanisation, extension des moyens de transport individuels et collectifs, loi sur la servitude de passage des piétons en bord de mer.

Pendant 10 ans, nous avons travaillé à la connaissance de la côte, à la prise de conscience des droits collectifs, lutté contre les erreurs et les abus, diffusé l'information, recherché la concertation et bien souvent obtenu la compréhension des responsables administratifs, des maires en particulier.

J'avais annoncé en temps utile qu'à 70 ans je quitterais la présidence.

Je l'ai fait.

Nous avons eu la grande chance de trouver en Madame Echard une présidente dynamique, compétente, passionnée comme nous et dont la personnalité convenait parfaitement à l'évolution de la situation.

Les besoins d'information étaient moindres, mais les dangers croissaient: aux accaparements discrets ( pour ne pas dire surnois ) s'ajoutaient les attaques brutales, prônant le fait accompli, contestant la législation nouvelle.

Madame Echard a su donner à l'association la lucidité et la rigueur nécessaires pour assurer la défense du patrimoine et des acquis.

Mais, aurions-nous pu, Madame Echard comme moi, conduire notre tâche sans une organisation solide, cohérente, lucide, qu'il s'agisse de la préparation des réunions, des visites d'étude sur

le terrain, de l'installation de réseaux de bonne volonté ?

Cette tâche prenante, ingrate, exigeant dévouement et conviction, les pionniers du début l'ont assumée avec une efficacité exemplaire. Les ACR leur doivent une infinie reconnaissance.

Je dois aussi dire que le mot "AMIS" de notre raison sociale n'est pas vide de sens ! Esprit écologique, sens de la coopération, dévouement se fondent dans une réelle amitié qui assure notre cohésion, notre efficacité, notre présence dans la vie publique.

Merci aux "anciens" si convaincus et convainquants, fidèles et efficaces.

Aujourd'hui, après 20 ans, l'AACR garde le dynamisme de sa jeunesse. Forte de son expérience, elle poursuivra son œuvre sans faiblir.

François Quiviger

✂

**J'Y MARCHE ..... J'Y VEILLE ..... J'Y ADHÈRE**

**LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE**

**Le Lomer - 56760 PENESTIN**

**CCP " A.C.R 56 " 862-30 A - Rennes**

Je soussigné,

NOM:.....Prénom:.....

Adresse:.....

Membre actif (70 f) Donateur (100 f) Bienfaiteur (200 f) de l'association

**"Les Amis des Chemins de Ronde"**

vous adresse par.....ma cotisation

Date et signature:

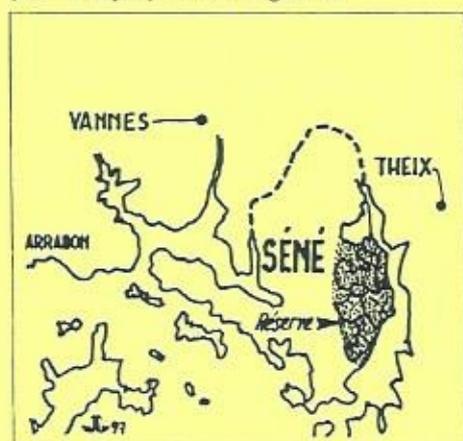
# Après dix années de gestation, une naissance dans le Morbihan: la réserve naturelle d'Etat des marais de Séné.

par Michel Chouzier, président de l'association des «Amis de la Réserve Naturelle de Séné»

Certains d'entre vous connaissent sans aucun doute la réserve de Falguérec, à Séné, à l'est de Vannes. C'est une réserve qui compte une quarantaine d'hectares de marais, remis en état et gérés par la SEPNB depuis 1979.

Il y a une dizaine d'années, la SEPNB avait initié un projet de mise en réserve d'une surface beaucoup plus importante. Après bien des vicissitudes, ce projet vient enfin d'aboutir. Le décret de création de la réserve naturelle d'Etat des marais de Séné a en effet été signé par le ministre de l'environnement le 23 août dernier.

La nouvelle réserve couvre près de quatre cents hectares de vasières, de digues, de bassins et de prairies, soit dix fois la superficie de Falguérec.



Il s'agit d'anciens marais salants, qui longent toute la bordure Ouest de la rivière de Noyal, et dont l'aménagement date du début du dix-huitième siècle. Activité importante de la commune de Séné pendant près de cent cinquante ans, la saliculture a façonné ces paysages. En cheminant sur les digues, on retrouve les anciennes structures des salines, bassins d'évaporation de l'eau de mer et bassins de cristallisation de sel, systèmes hydrauliques de réglage des niveaux d'eau, et même les ruines d'une sallorge, ancien magasin à sel, où le sel était stocké avant son chargement sur des bateaux.

Cette activité florissante au dix-huitième siècle, a peu à peu décliné à la fin du dix-neuvième siècle, pour s'arrêter définitivement dans l'immédiat après guerre.

Le classement en réserve naturelle d'Etat était attendu depuis longtemps. Il va permettre d'engager des travaux urgents de conservation du site. Il s'agit en particulier de réparer les digues, dont certaines sont très dégradées par manque d'entretien depuis l'arrêt de l'exploitation des marais, et de remettre en place les systèmes hydrauliques permettant un réglage des niveaux d'eau dans les bassins. Il y a là urgence dans la mesure où ce milieu, intéressant non seulement du point de vue historique, mais aussi de par sa richesse biologique, menaçait d'être repris par la mer.

De plus, une gestion rigoureuse des niveaux d'eau doit permettre une augmentation des populations d'oiseaux, comme l'expérience de Falguérec l'a amplement démontré: en quelques années, Falguérec est en effet devenu un site d'importance nationale pour la reproduction de l'Echasse et de l'Avocette, et une des plus importantes étapes de migration de la Spatule en France.

Parallèlement, le gestionnaire, qui, en toute logique devrait être la commune de Séné avec délégation à la SEPNB pour la partie Sud et à l'amicale de chasse pour la zone chassable du Nord, comme cela était prévu dans l'enquête d'utilité publique, mettra en place des espaces de découverte des marais, afin de faire mieux connaître le milieu au public.

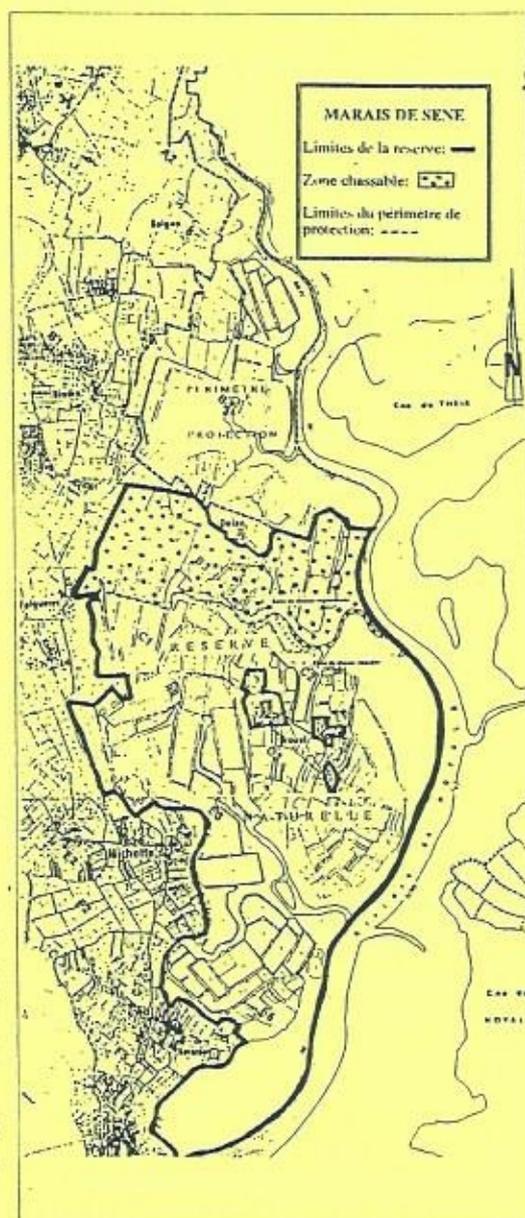
Parmi les aménagements prévus, un réseau de parcours pédestres et de chemins naturalistes devrait permettre une approche du site respectueuse de sa fragilité et de la tranquillité des oiseaux.

Pour la partie des marais qui a été effectivement mise en réserve, ce cheminement correspondra sans doute aux recommandations du commissaire enquêteur. Sur les chemins, des observatoires permettront d'admirer à loisir les oiseaux.

Pour les marais du nord, qui n'ont pas été intégrés à la réserve mais qui constituent un périmètre de protec-

tion, il est trop tôt pour dire ce que deviendront les projets de chemins pédestres. Mais si, comme cela est probable, le préfet décide la suspension de la servitude littorale le long de la rivière de Noyal, dans le cadre de la protection des espaces sensibles, le débroussaillage ou la remise en état de chemins dans cette zone seront indispensables.

En attendant les décisions à venir et, en particulier, la désignation par le préfet du gestionnaire, (voir p. 14), on peut en tous cas commencer à imaginer quelques bonnes sorties dans ce secteur. Elles permettront à chacun de découvrir cet endroit magnifique: les marais de Séné.



# La poésie...

## Ile d'Yeu

*Un coin de terre tranquille  
Au milieu de l'Océan  
Loin des poussières des grandes villes  
C'est la nature au fil des temps,  
Où l'on imagine un sourire  
Sur le seuil de la porte.  
Le doux climat vous attire  
Et le soleil vous emporte.*

*La volonté de la nature  
A décollé du continent  
Un petit paradis pur  
Agréable à tous moments.  
Ile aux couleurs chères à nos yeux  
L'homme et l'histoire la nomment "Ile D'Yeu"  
Un côté boisé, verdoyant  
Et l'autre rocheux pour les goëlands.*

*Nous, Amis des Chemins de Ronde  
Ce 12 mai, par les sentiers  
Qui se croisent et se rencontrent  
Pas à pas, nous sommes passés  
Du Port à la dune et de la dune aux rochers  
Ici et là, des bouquets de fleurs parsemés  
Et ces coquettes maisons, toutes de rouges coiffées  
Nous laisseraient croire à un conte de fée.  
A regret nous te quittons, merveilleuse Ile d'Yeu,  
En gardant tes couleurs dans nos coeurs et nos yeux.*



## Le Conservatoire du littoral

Etend son emprise, soit par des acquisitions, soit par des conventions de protection.

Le site de Plogoff (Finistère) qui avait failli supporter une centrale nucléaire dans les années 70, lui est cédé gratuitement par EDF. Ce terrain de 38 ha fait partie d'un ensemble de 90ha. Le conservatoire en fera progressivement l'acquisition.

D'autres nouveaux dossiers ont été approuvés dans nos départements:

- le marais du Curnic, à Guissény (Finistère): 110 ha,
- l'île Tomé à Perros-Guirec (Côtes d'Armor): 32ha et l'île aux chevaux, sur la commune de Houat (Morbihan),
- l'archipel de Saint-Cado sur la commune de Belz (rivière d'Étel - Morbihan).

Rappelons que le patrimoine du Conservatoire est inaliénable. (la Presse, oct / nov. 1996)

## Sur Belle-Ile-en-Mer

Une partie d'une nouvelle taxe sur les billets des transports maritimes va permettre d'améliorer l'équipement et l'entretien les sentiers côtiers (90 km !). La signalisation précisera clairement l'affectation exclusive de ces sentiers aux piétons. (O.F 01.03.97)

## Ménage en Manche.

Pour le seul département de la Manche, l'Équipement a relevé, cet été, trois mille cabanes, caravanes et mobile homes en infraction. Implantées sur des terrains privés en zone classée, voire sur des terrains appartenant au Conservatoire du Littoral, ou bien édifiées sans la moindre autorisation, ces constructions ont proliféré sur des terrains de bord de mer abandonnés par l'agriculture. Les problèmes d'hygiène deviennent insupportables.

Après des années de tolérance, le Préfet de la Manche a décidé de faire le ménage. Les gendarmes ont été chargés de signifier aux propriétaires de quitter les terrains. Ces derniers se sont regroupés en associations et ont refusé de décamper. (d'après Ouest-France 24.08.96)

*L'année 1997 sera peut-être celle des solutions, dans le respect, espérons-le, de la loi littoral...*

## La réserve de Séné... (suite provisoire de la p.12)

Mars 97. Comme pouvaient le craindre les initiateurs du projet, le Préfet a fait d'autres propositions de gestion.

Devant l'émoi considérable provoqué par cette décision, un comité consultatif (auquel les ACR ont demandé de faire partie) va être constitué. Pourvu que la présence des marais ne conduise pas à l'enlissement...

## Onze paysages bretons à reconquérir

Sous ce titre, Alain GUELLEC, dans Ouest-France du 15 novembre 96, évoque la réhabilitation de sites dégradés.

Parmi ceux-ci, deux se trouvent à proximité des côtes:

- A la pointe de Trestel (Côtes d'Armor), le bâtiment-barre de l'ancien sana sera démolit;
- Le site du Léguer, qui va être restauré après destruction du barrage de Kernansquillec;

Ces opérations pourront se faire grâce au concours financier de la Région et de l'Etat.

## La Rance envasée...

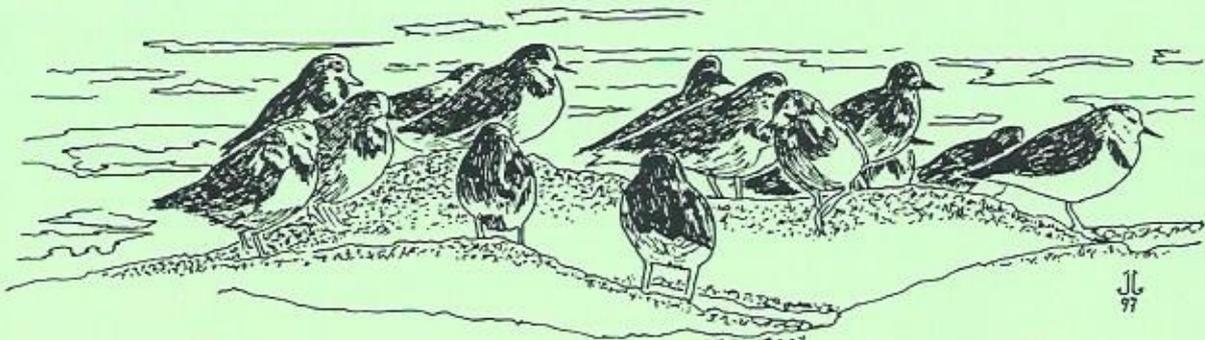
c'est tout à fait évident; ce qui l'est moins, se défend EDF, c'est la preuve de responsabilité du barrage de l'usine marémotrice. Il s'agit maintenant d'engager progressivement les mesures de valorisation des sites, en application du "Contrat de baie" signé début 96.

Premier objectif, désenvaser. Des idées apparaissent pour réutiliser les sédiments qui peuvent être compactés en de très valables "pains" pour la construction.

Autres objectifs: réhabilitation des rives, amélioration de la qualité de l'eau, restauration des conditions nécessaires aux cultures marines.

(d'après Ouest-France 31.10.96)

**7 et 8 juin 1997:  
Journées nationales  
de l'Environnement**



Colonie de tournepierres à collier - Côte atlantique (Damgan)

# UN PROJET DE PORT EN EAU PROFONDE A LA POINTE DU BLAIRE AU DÉBUT DU 20<sup>ème</sup> SIÈCLE

(Golfe du Morbihan, commune de Baden)

H. Girard

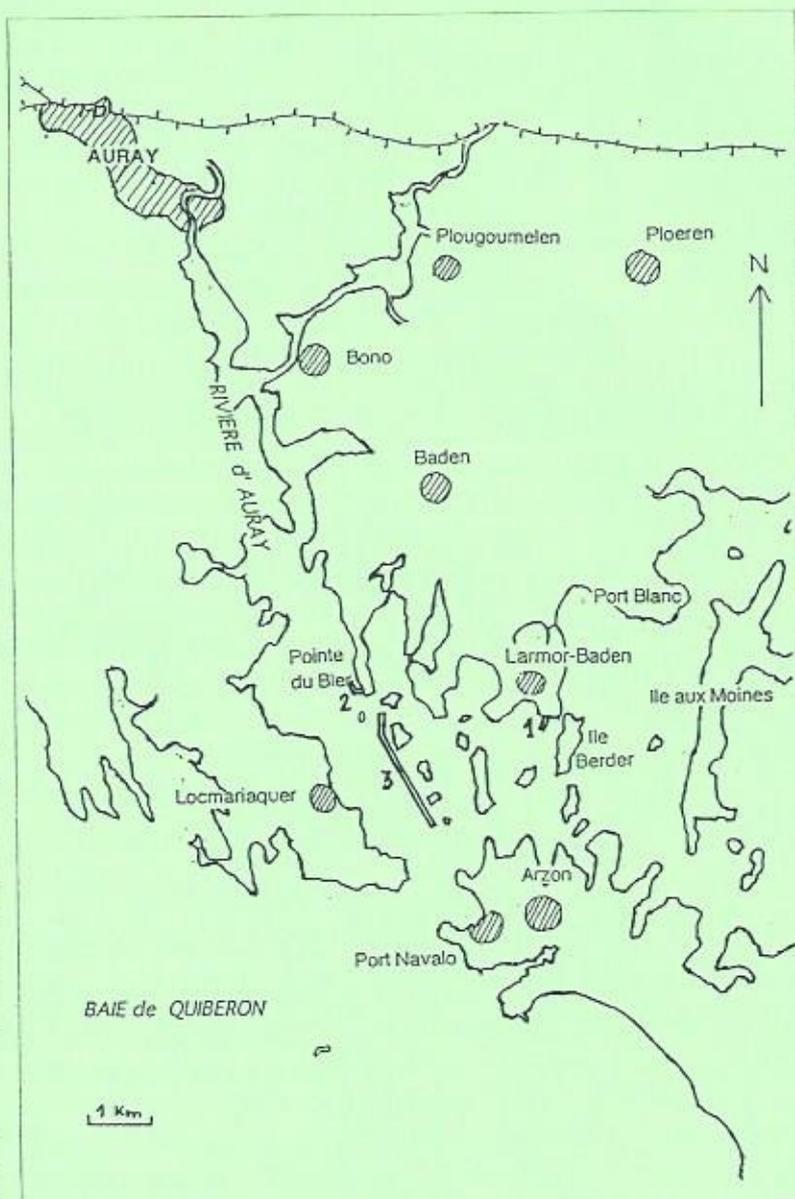
Le Comte Arthur Dillon (1834-1922), qui avait soutenu autrefois le Général Boulanger, résidait à l'île Berder, une dépendance de Larmor Baden, alors commune de Baden. Il voulut en 1899 faire de Larmor Baden un port de commerce qui aurait rivalisé sans peine avec celui de Vannes. Il construisit dans ce but à Pen Lannic 110 mètres de jetée (repère 1 sur la carte). Ne trouvant pas les fonds de 6 mètres qu'il escomptait, il abandonna le site en 1905 et transposa son idée à la pointe du Blaire (ou Bler), au débouché de la rivière d'Auray dans le golfe du Morbihan.

Là il voulut créer un port en eau profonde, profitant de l'existence, dans le lit de la rivière, de fonds de 10 mètres et plus à basse mer, reliés au large par un chenal naturel. Le futur port, le plus profond de tous les ports français de l'Atlantique, n'aurait pas exigé d'incessants et coûteux dragages d'entretien. Il aurait pu accueillir en tout temps les navires aux plus grands tirants d'eau de l'époque. Il aurait transformé le Golfe du Morbihan en y attirant commerce et industrie.

Le projet suscita le soutien de nombreuses autorités locales, mais se heurta aux doutes du Ministère des Travaux Publics. Une Autorisation d'Occupation Temporaire de 40 hectares du domaine maritime fut cependant accordée au Comte Dillon en 1906 (rep. 2). Une jetée de 114 mètres de long fut construite à ses frais de 1907 à 1909. Les travaux furent interrompus, faute d'une décision officielle engageant la construction d'une voie ferrée de raccordement. Le soutien d'une société financière et la bonne volonté ministérielle faisaient également défaut, il faut le dire.

La guerre de 1914-1918 survint. Le projet s'assoupit, mis à part un réveil éphémère en 1917-1918: l'Etat-major américain s'intéressa lui aussi à créer un port en eau profonde dans la même zone. Une mission hydrographique de la marine française (H. Roussilhe) proposa une implantation longue de 2200 mètres en aval de la pointe du Bler, le long du profond chenal conduisant au large (rep. 3). L'idée n'eut pas de suite.

En 1920, le fils du Comte Dillon, Pierre (1868-1952), prit le projet en main. Il fonda la Société anonyme du port du Bler, qui demanda la concession d'un port de 120 hectares, réunissant le projet de 1906 et celui de 1917. Les obstacles s'accumulèrent, suscités par Paris. Faute de mieux, Pierre Dillon modifia le projet. Il obtint en 1923, au lieu d'un port, une zone maritime de 9 hectares à l'emplacement de 1917 (rep. 3). Il pouvait mouiller à demeure le long des fonds de 10 mètres de grands navires entrepôts qui auraient servi de magasins flottants au trafic maritime international. Pierre Dillon voulait démontrer par cette expérience concrète que la construction d'un



Les étapes du projet du Port du Bler:

1. Larmor Baden, 1899
2. Pointe du Bler, 1906
3. Sud de la Pointe, 1917 et 1920

port en eau profonde en ces endroits était justifiée, il espérait par là convertir les esprits incrédules du ministère à la cause du Port du Bler.

Le financement nécessaire à l'achat et au stationnement des navires entrepôts ne fut pas trouvé et le projet fut abandonné vers 1924. Le Port du Bler avait vécu.

Aujourd'hui subsiste une jetée de 88 mètres à laquelle s'adosse un vaste terre-plein. L'accès de ces lieux, devenus publics depuis 1922, est réglementé par un lotissement privé.

(Résumé d'une monographie composée par  
l'Association des Usagers de la Pointe du Blaire,  
10, rue du Forban, Lann Vihan, 56870 BADEN)

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FINISTÈRE

Lorient, le 7 décembre 1996

Chers Amis,

Nous sommes heureux de votre participation aux travaux de notre Assemblée Générale, ce samedi 7 décembre 1996 à l'Espace Cosmao Dumanoir à LORIENT, avec nos Amis des A.C.R du MORBIHAN.

Notre association est très jeune comparée aux vingt ans de nos Amis du Morbihan à qui nous souhaitons un joyeux anniversaire et que nous remercions pour leur accueil chaleureux.

Juillet 1994, décembre 1996, c'est peu mais nous avons déjà fait du chemin.

Nous avons, avec succès, organisé deux sorties remarquables en raison bien sûr des sites choisis, mais aussi de l'organisation exemplaire de Monique LANNESVAL et de son équipe qui avaient fait les repérages sur le terrain: l'une à PLOUEZOC'H et sur les bords de la Penzé à HENVIC, l'autre dans le pays PAGAN.

Nous avons pu constater, au bord de la Penzé à HENVIC, une démolition dont les gravats avaient été mis dans la ria, pour permettre une reconstruction dans la bande des cent mètres. Hélas ! à la demande du Maire, Monsieur le préfet a dû retirer l'arrêté qui interdisait cette construction, en raison d'une lacune dans les décrets d'application de la "loi littoral".

En effet, par manque de parution d'un décret fixant la liste des estuaires les plus importants à protéger, la "loi littoral" ne trouve pas sa pleine application et certaines de nos rias ne sont pas protégées au delà de la limite de partage des eaux.

La Fédération Française des Sociétés de Protection de la nature (FRANCE ENVIRONNEMENT) , à laquelle nous sommes affiliés, a été saisie de ce dossier qui va être repris.

Lors de notre sortie dans le Pays PAGAN autour de PLOUGUERNEAU, le chemin de ronde, comme vous avez pu le constater, est en pointillé et trop souvent nous avons dû cheminer sur les grèves ou contourner des espaces réservés aux caravanes.

## Promesses d'ouvertures

Mais le département du Finistère est vaste et nous avons commencé à travailler sur le terrain que nous connaissons bien, c'est-à-dire la Cornouaille et le Pays Bigouden.

A CLOHARS CARNOET, un dernier petit tronçon a été ouvert au dessus de la plage de Bellangenêt par les services municipaux à la suite d'une intervention de notre part.

A MOELAN SUR MER, nous avons la promesse ferme que le sentier passera devant une maison neuve au Gorgen et que la partie fermée au niveau de la M.S.A de l'Isère en raison d'un éboulement, s'ouvrira à nouveau en contournant les bâtiments. Monsieur le Préfet du Finistère nous a assuré que

l'enquête publique s'ouvrira bientôt et nous comptons que vous serez nombreux à y participer.

Le problème des VTT est général. (lire aussi en p. 20)

- à MOELAN, nous avons pu enfin conclure ce dossier par la conciliation, les trajets des circuits VTT étant incompatibles avec la S.P.P.L.\* Reste encore un petit désaccord au niveau du Conservatoire du Littoral, en bordure du Merrien, où cohabitent les panneaux d'interdiction et les piquets de circuit VTT.

D'ailleurs, la multiplication des infractions au cours de l'été s'est soldée par de nombreux accidents graves à la suite de chutes de VTT des falaises, accidents nécessitant des déplacements de pompiers avec leurs

échelles et des médecins de service. (Voir page 20 ).

Messieurs les Maires ont multiplié les annonces d'interdits dans la presse au cours de l'été; mais nous craignons que, tant que la loi ne trouvera pas sa pleine application par des mesures éducatives et de simple police, les prédations envers les sites, la flore et la faune continueront, ainsi que les accidents .

- à TREGUNG, une "OPERATION COUP DE POING" a été organisée par la municipalité et le garde littoral, assistés de trois gardes de l'O.N.C (Office National de la Chasse) et des gendarmes. leur mission était avant tout de "faire de la prévention" et d'informer les promeneurs et les

# ASSEMBLEE GENERALE DU FINISTERE

sportifs: il faut respecter la réglementation régissant le site dunaire, mais aussi expliquer le pourquoi de telles mesures. Les propriétaires de chiens non tenus en laisse, ainsi qu'un groupe de VTT, pris en flagrant délit sur les dunes alors que celles-ci leur sont interdites (de même que les sentiers côtiers), n'ont reçu qu'un avertissement, mais attention aux récidives... "Une infraction à l'arrêté municipal, selon son degré, peut aller jusqu'à 1 000f d'amende de par le classement du site." (Ouest-France du 14 mai 1996).

**BRAVO Monsieur le Maire !**

Vous avez entendu à NEVEZ, lors de notre dernière sortie, les promesses de Monsieur le Conseiller Général, Maire de RIEC SUR BELON, qui compte bien voir le sentier s'ouvrir sur toute la façade de l'Aven, en 1997, dans le respect des zones de nidification. Les repérages vont commencer.

A PONT-AVEN, la jonction se fait jusqu'au Moulin Mer dans le parc littoral de NEVEZ. Plus haut, entre le bois du Hénan et Kerdruc, Monsieur le Maire de NEVEZ s'active pour que le cheminement se fasse au mieux des intérêts des randonneurs.

A CONCARNEAU, un espace magnifique a été ouvert sur le Moros. Nous l'avons étreigné lors de notre dernière sortie. Vous avez pu constater la destruction d'une berge par un riverain : notre pétition a eu un certain poids et la remise en état du site va se faire dans les plus brefs délais par un paysagiste, après une concertation entre les services de l'Etat, la Municipalité et le Propriétaire.

A LA FORET FOUESNANT, le sentier de l'anse du bourg a été inauguré récemment.

A FOUESNANT et à PONT L'ABBE, les associations locales sont très vigilantes et actives.

Claude KEROUREDAN est très efficace sur PLOZEVET et a porté un dossier au T.A pour récupérer un tronçon de sentier accaparé par un particulier.

A PRIMELIN, notre aide a été sollicitée car l'on s'inquiète du caravanning sauvage qui s'intensifie et porte un préjudice esthétique et économique à ce secteur proche de la Pointe du Raz. Même la presqu'île de CROZON, en PARC d'ARMORIQUE, est victime de ce fléau.

Nous exercerons  
donc une vigilance  
accrue sur ces sites  
en 1997, en y  
organisant des  
sorties.

## Bon pied, bon oeil !

Cependant, le nord du département échappe encore à notre vigilance rapprochée car nous manquons d'observateurs sur le terrain et notre équipe est trop restreinte; nous faisons donc appel à des partenaires dans ce secteur.

Nous sommes attentifs aux décisions du Président du Conseil Général qui a recruté un nouveau membre dans son cabinet pour, je cite, «entre autre, un rôle de relance de la mise en application de la loi littoral sur laquelle le Nord Finistère est, selon le Président, "un peu à la traîne" ».

Votre vigilance sur le terrain, votre participation à nos assemblées et à nos repas conviviaux ont permis aux A.C.R du Finistère de vous présenter ce jour un bilan plutôt positif, même si beaucoup reste à faire.

Nous remercions Monsieur le Préfet, la D.D.E du Finistère, le Conseil Général du Finistère, Messieurs les Maires, le Conservatoire du Littoral, la D.I.R.E.N, les associations avec lesquelles nous avons travaillé: Eau et Rivières de Bretagne, la S.E.P.N.B et SITES ET MONUMENTS, qui, ne pouvant se trouver parmi nous aujourd'hui, nous a adressé un message...

Merci aux Etablissements FLEETGUARD de QUIMPER, qui, approuvant notre objectif, ont eu l'amabilité de nous offrir notre fanion.

Merci à ceux que nous aurions pu oublier, merci aux cuisinières, merci à vous tous.

La Présidente,

Georgia FLORIET

\* S.P.P.L: Servitude de passage des piétons sur le littoral

# De 1177 à nos jours...

*On se souvient encore de cette belle balade sur la rive droite de la Laita puis, à proximité de Concarneau, sur les bords du Moros.*

*Ce 13 octobre, qui marquait la dernière sortie de 1996, la météo nous promettait le pire. Fort heureusement, la tempête sut attendre la fin de notre rando pour faire une démonstration de sa vigueur à la Pointe de Trévignon. Puis la qualité de la soirée en salle de Névez finit par nous faire oublier la "bonne fatigue" de la journée.*

*Au cours de la marche, nous nous étions arrêtés devant une impressionnante propriété: l'Abbaye Saint-Maurice. Cet ensemble architectural méritait bien mieux qu'une halte, mais nous devons finir notre tour au sein d'un horaire à flexibilité limitée...*

*Le mieux à faire serait de visiter l'Abbaye à titre individuel, à la belle saison... Avec le compétent et dévoué Ph. Le Thoër, Garde-Animateur, à qui nous adressons nos excuses et nos remerciements.*

*Sur la D 224 Clohars-Guidel.  
Visites guidées de 14 à 19h  
du 15 juin au 15 septembre.  
Tél. Mairie: 02 98 71 53 90  
Tél. Abbaye: 02 98 71 65 51*

## L'Abbaye de Saint Maurice,

Au sud de Quimperlé, dans un lieu exceptionnel, l'Abbaye fut bâtie il y a plus de 800 ans par 12 moines cisterciens qui ont aménagé un bras de la rivière Laita. Par l'utilisation ingénieuse des sources et des marées, le domaine vivait en totale autarcie. L'architecture dépouillée de l'abbatiale et la ferveur rayonnante de cette communauté tournée vers la pauvreté imprègnent encore ce lieu, source de recueillement.

Aujourd'hui, les 120 ha du domaine appartiennent au Conservatoire du Littoral qui veut ressusciter la mémoire de l'oeuvre

des moines. Il a confié la gestion du domaine à la commune de CLOHARS-CARNOËT et à l'Office National des Forêts pour restaurer les jardins et rénover les bâtiments.

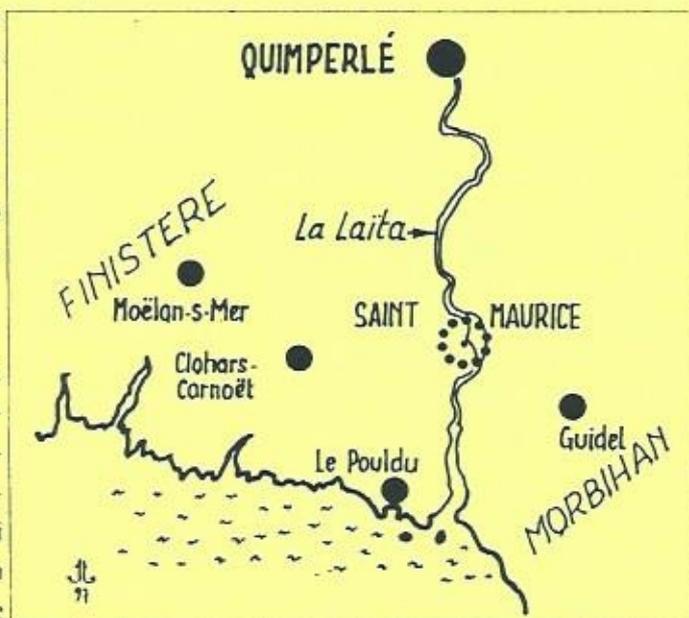
Après l'orangerie et le mur d'enceinte ouest, les ouvriers en chantier d'insertion s'attaqueront à la réfection des murs de l'étang.

Sur le verger Nord, les pommiers à cidre viennent d'être greffés. Ils proposent soixante variétés différentes de pommes de Cornouaille, en attendant l'aménagement du Musée du Cidre.

Dans la forêt, des milliers de

chênes et de hêtres ont déjà été plantés.

Tous ces efforts, afin que Saint Maurice redevienne un lieu de pèlerinage où l'on appréciera le cadre du domaine, les richesses du littoral et la diversité de la culture bretonne.

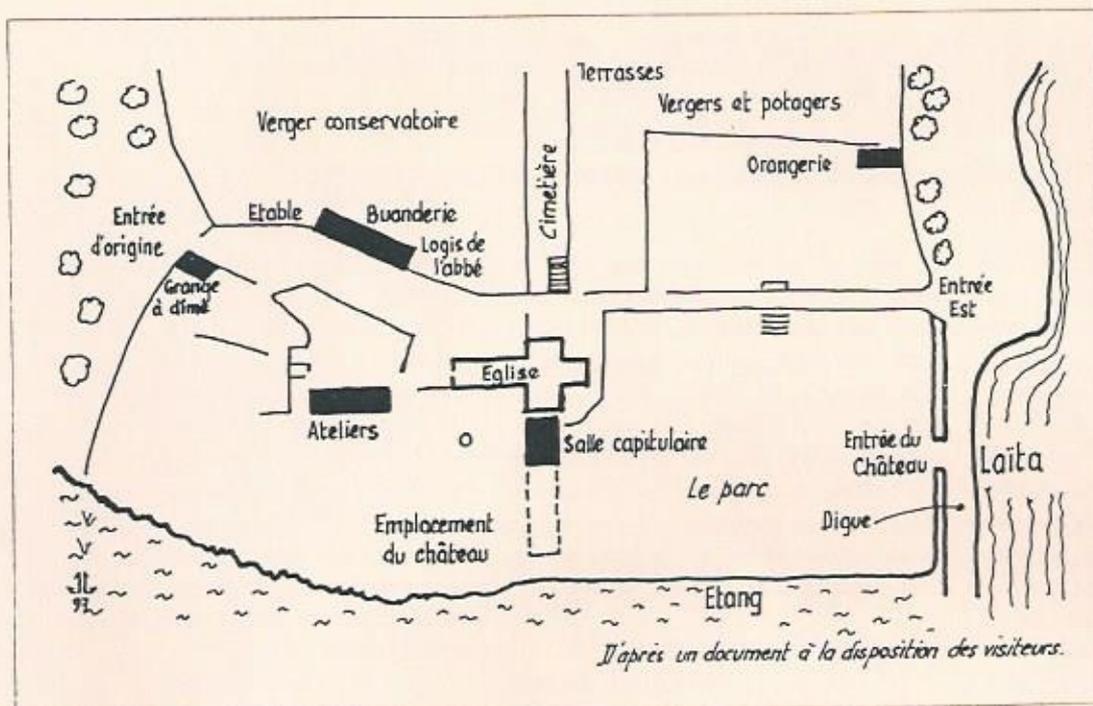


Les Amis des Chemins de Ronde sont heureux de constater que ce site revient à la vie et offre aux touristes et randonneurs un exceptionnel but d'excursion.

### Visite de l'Abbaye

Les visites libres sont tolérées; mais, pour éviter tout incident à cause des éboulements possibles, il faut suivre le trajet indiqué par le petit document remis à l'entrée et ne pas déplacer les pierres.

L'ancien monastère a été bâti



XII<sup>e</sup> abritait manuscrits et archives: c'est le "chartrier", contigu à la "salle du Chapitre". Cette salle du XIII<sup>e</sup> est de style gothique. Le père abbé y lisait chaque soir un chapitre de la Règle de Saint Benoît.

Le "château" fut bâti à partir de 1860. Il brûla en 1945 lors des combats de la "Poche de Lorient". A l'écart, "les ateliers" comprenant forge, cordonnerie, tannerie et pressoir

à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

L' "orangerie" date du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle servait à protéger les arbres fruitiers et les plantes exotiques des gelées hivernales. Rénovée à l'ancienne, elle accueille le public et sert à loger le garde-animateur.

Les "terrasses", aménagées par les moines sur le versant ensoleillé, abritaient les vergers, les potagers et la vigne. Puis un escalier menait au "cimetière", sans aucune tombe, puisque les moines étaient enterrés dans de simples draps, à même la terre.

Le "logis de l'abbé" comporte, sur son pignon, un four à pain qui donnait sur la cheminée intérieure de la maison. C'est un logis de style renaissance avec, à l'arrière de la bâtisse, une tourelle où se trouve l'escalier de pierre en colimaçon. A l'étage, les poutres et les charpentes datent d'environ 300 ans. Cette maison abritait les pères abbés commandataires, protégés du roi, peu intéressés par la vie monastique et qui cumulaient les titres... et les revenus.

Dans la "buanderie", les femmes des métayers venaient "faire la buée". la lessive n'a-

vait lieu que 2 à 3 fois par an !

L'entrée d'origine se situait à l'ouest, car le peuple accédait ainsi à l'entrée ouest de l'église. On recevait les mendiants à la "porterie". A côté du porche, la "grange à dîme" permettait de collecter l'impôt sur les récoltes des terres, louées à des fermiers à partir du XV<sup>e</sup> siècle (dîme = dixième partie).

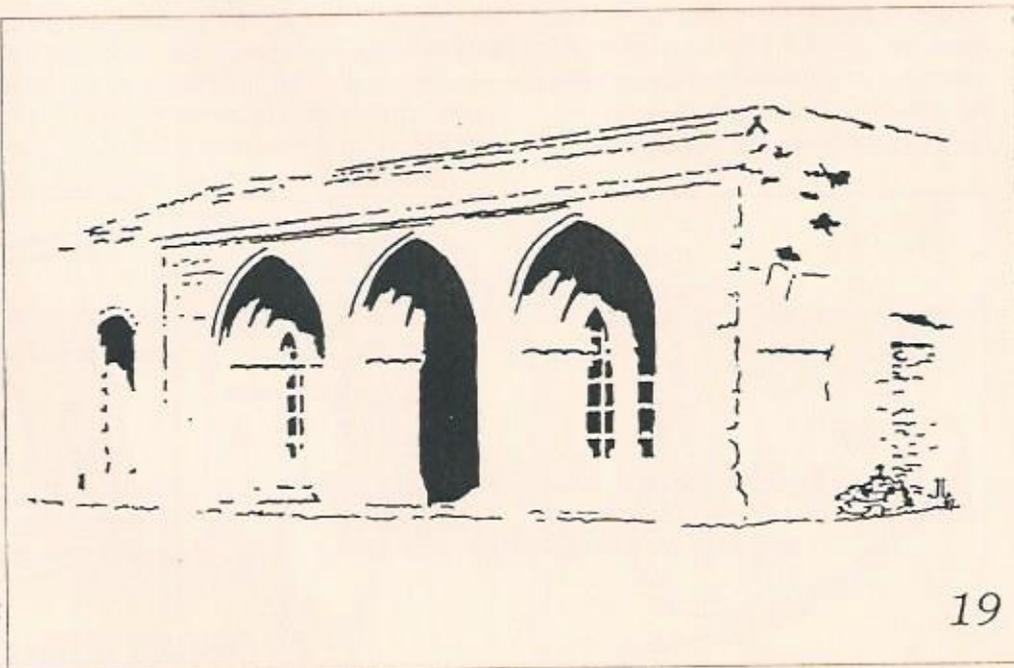
La façade de l'église fut reconstruite au XVII<sup>e</sup> par les Compagnons du Tour de France. Ils ont reproduit dans les niches les coquilles Saint Jacques du pèlerinage de Compostelle.

Une petite pièce voûtée du

permettaient aux moines blancs cisterciens de vivre en totale autarcie.

"Le parc" était un marais que les moines ont comblé après avoir bâti une digue pour arrêter la marée. Ils ont aménagé "un étang" qui servait de bassin à poissons et de retenue d'eau pour le moulin à mer installé sur la digue.

Alors ne manquez pas de retourner à Saint Maurice, afin de visiter l'abbaye, dans ce domaine envoûtant si proche du mystère de la Nature.



# SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LITTORAL ET VTT

par Georgia FLORIET

présidente des Amis des Chemins de Ronde du Finistère

La circulaire n° 78.114 du 20.10.78 précise, dans ses généralités, que l'institution d'une servitude de passage des piétons le long du rivage de la mer par la loi du 31.12.76 portant réforme de l'urbanisme est l'aboutissement d'une politique de libre accès des piétons au rivage de la mer poursuivie depuis de nombreuses années par les pouvoirs publics. La mise en application des dispositions de la loi précise "qu'il s'agit là d'une exigence qui va bien au-delà de l'institution d'une servitude administrative; les habitants doivent avoir la possibilité de cheminer librement le long des côtes en toute facilité, de jouir des paysages naturels et de disposer, pour leurs loisirs, de cet équipement aussi simple qu'utile à toute la population. Mais ce cheminement est réservé aux seuls piétons"; en effet, la circulaire précise que "les usagers du sentier résultant de la servitude sont dans l'obligation de n'utiliser celui-ci que pour le cheminement pédestre. Ils devront respecter scrupuleusement l'assiette de la servitude et ne pas emprunter un passage différent en aucun cas".

## QUE CONSTATONS-NOUS ?

20 ans après le vote de cette loi, la Servitude de Passage des piétons est loin d'être instituée dans toutes les communes littorales de la région. Cependant, dans le département du Finistère, l'on constate une progression de son linéaire. Dans son chapitre 6, la circulaire précise les infractions et les amendes. La S.P.P.L est strictement réservée aux piétons pour des raisons de sécurité et pour préserver les milieux naturels mis à leur disposition.

Or, partout, on rencontre des VTT, et assez fréquemment des cavaliers, des caravanes et des camping-cars. Cependant, la circulaire précise "est punie par une amende de 100 à 1000f toute personne qui utilise le chemin pour des fins différentes de celles prévues à l'article L. 160-6 du Code de l'Urbanisme (passage réservé aux piétons pour cheminer le long du littoral ou accéder au rivage de la mer)".

## QUE CONSTATONS-NOUS ?

Trop souvent la S.P.P.L est considérée comme un chemin vicinal ordinaire et si certains maires mettent les usagers en garde, très peu exercent leur police.

Un bon point cependant aux maires de Concarneau et de Trégunc qui ont exercé ce droit.

Devant ce laxisme général, les infractions se multiplient et, faute de panneaux pas toujours explicites et trop rares, les utilisateurs de vélos tout terrain s'engagent sur des sentiers dangereux au péril de leur vie. C'est ainsi que plusieurs accidents graves ont été constatés au cours de l'été en raison des chutes depuis les falaises, nécessitant le déplacement de médecins, de vétérinaires et des pompiers avec leurs échelles.

Trop souvent, les randonneurs se voient dans l'obligation de céder le passage soit à des chevaux, soit aux vélos, qui les mettent en danger ou dans l'obligation de se mettre en infraction en créant des chemins parallèles.

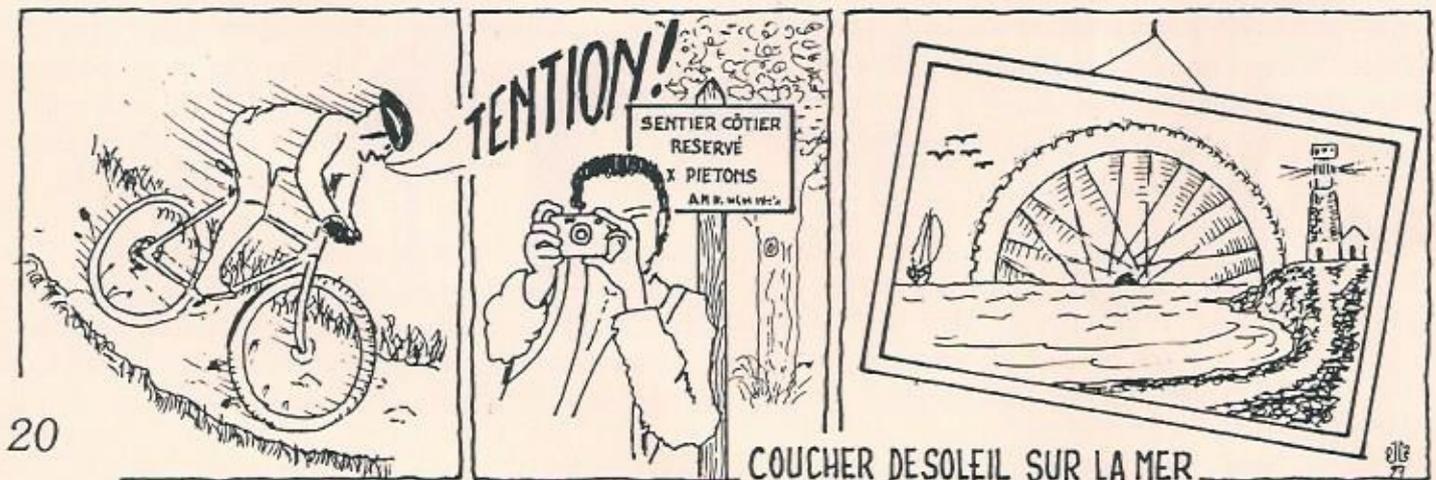
Dans le Sud-Finistère, des circuits officiels de VTT passaient par le littoral; compte tenu de la proximité

de cette commune de la zone urbaine de Lorient, ces circuits ont été vite connus et largement empruntés. Ils sont actuellement fermés, mais les mauvaises habitudes sont prises: au cours de l'été, l'on a pu voir jusqu'à des groupes de 30 vélos tout terrain narguer les piétons. D'autre part, le passage répété de ces engins arrache la flore et détériore le sol -qui est mis à nu- et détruit les ouvrages mis en place par les services préfectoraux et municipaux (escaliers de terre ou de bois).

Il est donc souhaitable que les autorités municipales -et à défaut préfectorales- prennent les moyens d'une police efficace, mais aussi de créer pour ces usagers tentés par les paysages maritimes des chemins spécifiques en crête et des parcs pour vélos en retrait de la côte pour permettre l'accès à pied aux utilisateurs de la servitude de passage des piétons.

Nous demandons aux clubs cyclistes agréés de conseiller à leurs adhérents de respecter la législation en vigueur.

Les AMIS DES CHEMINS DE RONDE marchent et veillent sur le littoral et constatent les infractions qu'ils signalent. Ils approuvent et respectent les réserves naturelles. Fermer systématiquement le littoral du Nord du Finistère à tout nouveau linéaire de sentier côtier serait un préjudice pour la population et pour la protection du littoral; les usagers, en général, respectent la flore et la faune et la création d'un sanctuaire côtier ne serait pas, à notre avis, la meilleure manière de les sensibiliser sur le patrimoine global qu'ils se doivent de conserver.



# Den -Dour -Douar

L'Homme - l'Eau - la Terre

( association loi de 1901 )

A la création de l'association quévénoise, en 1981, les objectifs fixés sont:

- Protéger l'Homme et son environnement,
- Remettre en valeur le patrimoine naturel,
- Susciter la participation des citoyens,
- Promouvoir une évolution des comportements individuels.

Pour atteindre ces objectifs, l'association a engagé ses moyens humains et matériels dans le nettoyage de rivière et l'entretien d'un chemin de randonnée.

## Les chantiers de nettoyage de rivière.

En 1981, l'état déplorable des cours d'eau fut le catalyseur qui fit prendre conscience de la nécessité des nettoyages de rivières. Sous l'impulsion de quelques quévénois, de membres de l'A.P.P.S.B et de la municipalité commencent les premiers travaux. Cent vingt personnes du grand pays lorientais participent à la restauration des cours d'eau quévénois. Pour nombre de nos concitoyens, c'est l'occasion d'une prise de conscience de l'état de délabrement d'une partie de notre patrimoine naturel d'une part et des problèmes liés à une agriculture intensive ( nitrates, pesticides ) d'autre part.

## Le chemin de randonnée

En 1987, en collaboration avec la municipalité quévénoise, un grand chantier rassemblant environ 150 personnes permet la réalisation du "gros œuvre" d'un circuit de randonnée le long du Scorff, dans sa partie encore maritime.

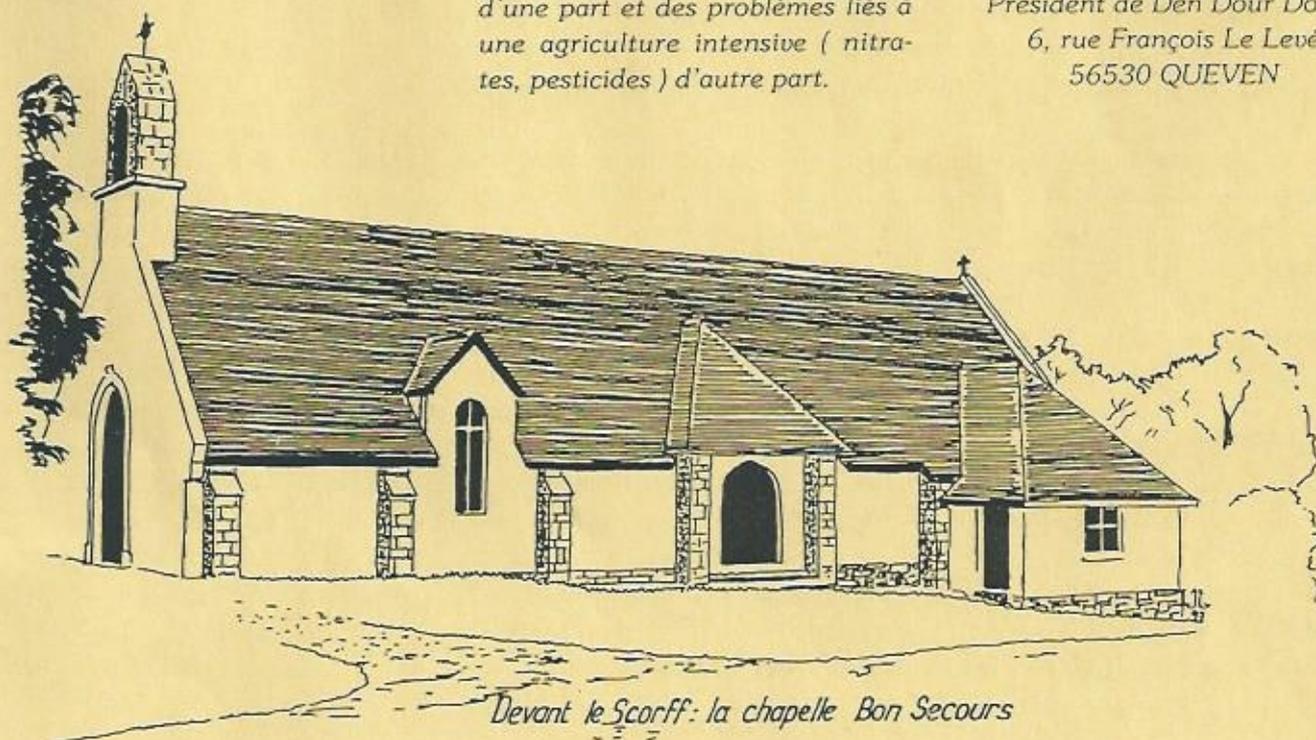
D'une longueur de 12 km, en boucle au départ du Bourg, ce parcours vous permet d'apprécier les méandres du Scorff aux abords des sites de Bon Secours, le Rose et Kervégant.

Depuis bientôt une dizaine d'années, la remise en état des secteurs fragiles fait l'objet d'interventions à longueur d'année tous les troisièmes samedi et dimanche, de 8h30 à 11h30.

De nombreux Amis des Chemins de Ronde ont découvert la "côte" de Quéven; n'hésitez pas à participer à l'entretien du chemin de randonnée ainsi qu'au nettoyage des rives du Scorff.

Prochain grand chantier:  
Dimanche 14 septembre 1987.  
contact:

Maurice CAIGNEC  
Président de Den Dour Douar  
6, rue François Le Levé  
56530 QUEVEN



Devant le Scorff: la chapelle Bon Secours

## S. M. V. M. rade de Lorient

### Contribution des Amis des Chemins de Ronde

L'action engagée depuis le 28 Mai 1996 autour de la Rade de Lorient au sens géographique du District aura valeur d'exemple, selon qu'elle réalise les promesses de son préambule ou que la montagne accouche d'une souris...

En effet, les expériences précédentes de S. A. U. M. (rade de Brest, S. A. L. B. I. pays Bigouden), probablement empêtrées dans des complexités hétérogènes facilement conflictuelles, n'ont pu traduire une démarche commune et produire un outil de référence fort. L'actualité, précisément, en braquant ses projecteurs sur l'île d'Yeu où l'application de la loi littoral télescope économie, pouvoirs locaux et écologie vient porter un éclairage cruel sur la réalité des faits. Voici un an, un article du "Moniteur" consacré à la mise en place de la loi littoral soulignait que *"Elus, aménageurs, urbanistes, constructeurs, écologistes ou fonctionnaires, interprètent chacun à leur manière les textes légaux"*.

Bretons de l'été ou de l'année, les amoureux des paysages maritimes ressentent désormais que l'intérêt général ne s'identifie pas à l'image étalée de ruée urbanistique et son corollaire d'ouverture à la circulation automobile. Chamboulée par les accélérations technologiques, notre société en faisant loi de la rentabilité à court terme, avait perdu la notion de la valeur du temps, de l'espace, qui ont façonné nos horizons naturels. Or, aujourd'hui, le ministère de l'environnement est conduit à étudier la requalification paysagère des zones d'activité : constat tardif des revers d'un développement outrancier et vorace...

Le paysage est aussi utile que l'air, lieu social appartenant à tous : s'il est raté, il n'apportera qu'une touche verte à la fracture sociale.

Le rivage considéré comme de l'espace à consommer : la mutilation, pour flagrante qu'elle nous paraisse, ne constitue pourtant en Bretagne qu'une survenue récente dans ses débordements, résultant de l'option tout-touristique des années 70.

Le ralentissement observé depuis ne doit pas tromper : diminution de l'espace libre, renchérissement foncier, attitude déterminée d'opposants, ont, ça et là dissuadé des convoitises...

Les succès relatifs du bien public ne doivent pas dissimuler que la préservation des espaces naturels constitue une lutte permanente contre l'obsession du profit.

Depuis la mise en place de la décentralisation, nous avons espéré que la protection du littoral bénéficierait d'une vraie politique nationale (Ministère de la Mer...), d'une prise en compte locale par des services spécialisés, motivés, porteurs d'une mission, et enfin d'une information autant que d'un appui auprès des communes. Car nous savons bien que celles-ci, en laissant aller leur côte au mitage, n'ont fait que rechercher des ressources fiscales faciles, puisque la loi ne se préoccupe pas d'encourager financièrement un Maire "protecteur du paysage".

La loi Littoral de 86 - bonne dans ses énoncés (interdiction affirmée de constructions, élargissement à plus de 100 m de la bande en milieu sensible, implantation de routes côtières à plus de 2 kms du rivage) - préside bien aux rédactions des schémas directeurs élaborés par les services de l'Etat. Mais lorsqu'en pratique les S. D. A. U. se trouvent confrontés aux P. O. S. locaux, ils perdent en route beaucoup de leurs recommandations contraignantes, se vident de leur substance au profit d'intérêts particuliers. Combien de P. O. S. réellement respectueux des exigences des S. D. A. U. ? et pourtant, il s'agit de documents concertés dont la mise au point a donné lieu à multiples navettes entre élus et administration !

Le Conservatoire du Littoral - sur qui reposaient tant d'espoirs - devenait le SAMU des paysages côtiers, s'épuisant en vains combats menés dans l'urgence - Il semble s'orienter désormais vers la mise à l'abri - définitive - d'espaces témoins des rivages d'autrefois, là au moins où demeure encore suffisamment de linéaire vierge.

La "reconquête" de la Pointe du Raz, considérée utopique, voire farfelue il y a peu, devenue indispensable sous peine de disparition du site sous la masse incontrôlée des visiteurs, constitue l'exemple de l'autre grande mission qui sollicitera bientôt le Conservatoire. C'est à dire apporter son expérience à des opérations ponctuelles fortes de réhabilitation de paysages dégradés mais récupérables, là où une façade côtière trop léproyée devient un contre-argument touristique : le paysage naturel, valeur économique d'avenir, une évidence ?

Les réflexions et constatations qui précèdent inspirent, par contraste, la participation vigilante de notre association à la mise en place du S. M. V. M. de la rade de Lorient. L'engagement de l'administration dans la maîtrise de l'élaboration, comme dans le pilotage d'une large consultation, devrait donner au schéma général une lisibilité sans équivoque autant qu'une garantie de respect de ses orientations.

La détermination du périmètre s'applique à un territoire homogène, en gros celui du District du Pays de Lorient : les élus, les représentants de l'Etat et peu à peu les associations y ont acquis une connaissance des problèmes et la pratique du travail sur des objectifs maîtrisables.

Seize communes sont concernées par le S. M. V. M. dont onze à façade maritime; cinq de celles-ci agglomérées sur la rive droite de la rade, rassemblent plus de 120 000 habitants. Ce déséquilibre démographique entre communes urbaines et rurales, si apparent dès que la fin de la saison touristique clot les volets des résidences secondaires, peut, à contrario, représenter une chance pour le projet. Tant de dispersion des pouvoirs locaux et de recettes affaiblies pour des communes à population réduite, ont entraîné ailleurs les dérives dénoncées.

Ces maux devraient disparaître ici, dans le creuset d'une collégialité que le District exerce efficacement dans d'autres domaines. La péréquation n'est qu'un outil à instituer : le projet a davantage encore besoin d'une volonté politique forte qui anticipe les temps prochains qui verront se manifester le besoin de la préservation.

Les communes les plus urbanisées développent déjà des actions en faveur du chemin côtier, de la canalisation de l'accès à la côte, de la protection dunaire, de l'éducation (parc de Kerguelen). Ces mesures indiquent une prise de conscience de la réalité des attentes, mais ne demeureront que des palliatifs sans augmentation des moyens, regroupements communaux sur des plans communs de préservation, association du Conservatoire aux démarches d'importance. Autant de pistes qui trouveraient leur cohérence dans un S. M. V. M. dont le seul pari pour devenir viable est de tenir le cap de la fermeté au service du bien public.

Que la nécessité d'une telle impulsion soit comprise et partagée par le plus grand nombre des intervenants, et le document, qui verra le jour aux approches du nouveau millénaire, contribuera à la qualité du patrimoine côtier que nous aurons eu la volonté de laisser aux générations futures.

Lorient, le 19 Janvier 1997.

**Daniel BOAS**  
**Délégué des A. C. R. à la Commission**  
**"Aménagement, urbanisme et paysages".**

Instruments de planification de l'espace: le S en tête veut dire: Schéma..

S.M.V.M : ...de Mise en Valeur de la Mer  
S.A.U.M : ...d' Aptitude et d' Utilisation de la Mer  
S.A.L.B.I : ...d' Aménagement du Littoral Breton et des Iles  
S.D.A.U : ...Directeur d' Aménagement et d' Urbanisme

## OUVRIR LES YEUX ET DÉCOUVRIR

Pierre MORICE



Chasse-maree

Norbert et Marie Louise BOURLET nous font découvrir des paysages magnifiques à partir des sentiers côtiers qu'ils nous font arpenter à chacune de nos sorties.

Personne ne s'en plaindrait, n'en contesterait la beauté, mais en ouvrant les yeux: quand la mer s'est retirée au plus profond des chenaux, au plus bas des plages, avec un peu d'attention, d'imagination, toute une panoplie de richesses s'offre à nous: la flore terrestre, marine, le minéral dans la roche des falaises, les galets etc...

En poussant un peu plus avant notre recherche, nous arrivons à retrouver des activités aujourd'hui disparues.

Un petit retour en arrière :

Vous rappelez-vous le sentier côtier de Carnac, il y a quelques années?

Nous vous avons demandé de vous déchausser pour traverser un petit chenal dans le port du PO : le centre important de l'ostréiculture de Sud Bretagne. Après avoir senti la fraîcheur du sable, son moelleux quand ce sable est gorgé d'eau, nous sommes passés, trop vite sans nous attarder sur des cheminées à même le sol, sans doute renversées par des vandales, un peu plus loin des semblants de carrières de granit abandonnées depuis bien longtemps et encore plus loin des blocs de pierre aux formes équarries s'enfonçant dans le sable

Une action de l'association des Amis de Carnac avec une équipe de bénévoles aura permis de remonter les 2 cheminées.

L'association avait fait appel à la mémoire des anciens de Carnac pour connaître l'historique de ce lieu mais sans succès.

Une hypothèse a été retenue et nous tenons à vous en faire part:

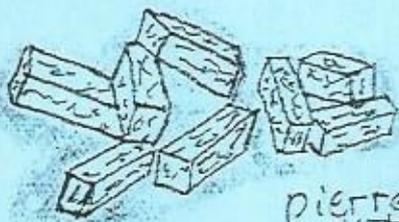
Tout le long de la côte de PLOUHARNEL-CARNAC, à même la grève, on a découvert des carrières du siècle dernier et sur le haut de l'estran on a extrait les pierres dont la dureté était assez forte pour résister à l'assaut des vagues par grande tempête, aux variations d'humidité, au vieillissement.

En prenant du recul, en prêtant l'oreille, nous pourrions entendre des carriers qui descellent les couches de pierre, à coup de masse sur les coins d'acier, à coups de barre à mine dans les joints entre les strates.

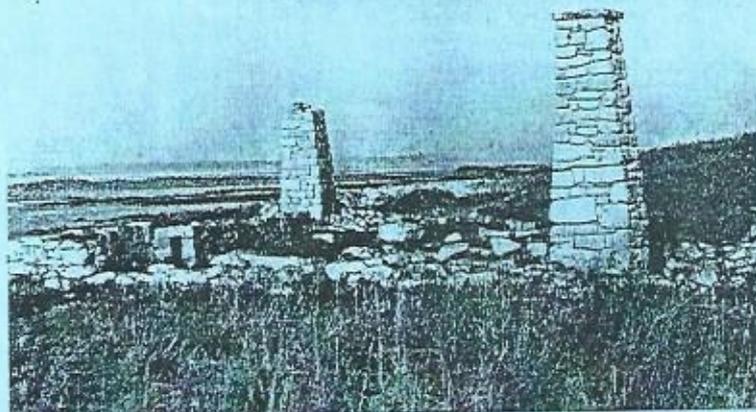


Avec l'habitude et l'expérience, ils frappent encore de leur masse pour les équarrir, après les avoir roulées s'aidant de leur barre à mine pour les rapprocher de l'endroit où elles seront embarquées....

Tournant notre regard vers le large, nous distinguons un chasse marée, profitant des courants de la marée qui s'approche en baissant ses voiles les unes après les autres, mouillant une ancre et venant s'échouer à quelques mètres



Pierres en attente  
à être débarquées



de la carrière, descendant son mât de charge et sans perdre de temps chargeant son navire .

Il repartira chargé à franc bord, contournant le phare de la Teignouse et filant toutes voiles dehors vers Belle Ile où il déchargera sa cargaison sur le quai qui s'allonge de jour en jour..

Ces pierres débarquées seront taillées sur mesure à coup de chasse, de poinçon, de burin pour prendre place dans une jetée qui défendra le Port de LE PALAIS.

Au cours d'une de ces rotations, le capitaine du navire pressentant une tempête dut interrompre le chargement pour s'éloigner de la côte et s'assurer une plus grande sécurité pour la traverser, ou peut être trop hardi, il se serait hasardé en mortes eaux et, n'arrivant pas à faire flotter son navire, il abandonnera ici ces pierres qui depuis si longtemps continuent à s'enfoncer dans le sable mais n'intriguent plus personne. Revenant sur nos pas, nous revoyons les 2 cheminées, d'autres interrogations se posent à nous:

N'étaient-elles pas des supports de cabanes?

Ici aussi, il nous faut prêter attention pour sentir la soupe de lard, la sardine grillée, entendre le marteau sur l'enclume pour donner du tranchant et de la pointe aux outils qui entailleront plus facilement le granit.

.... Vous l'avez deviné nous sommes dans une forge qui sert aussi de cantine aux ouvriers.

Ainsi donc nous avons tenté de trouver une réponse à ces énigmes qui se posent à nous lorsque nous parcourons les rivages.

Mais avant de quitter ce chemin côtier, le vent du large accroche aux ronces, aux prunelliers des pages d'histoire.

Ne lisons nous pas sur l'une d'elles:

"N'oublions pas que l'homme a vécu ici même il y a plus de 450 000 ans. Des paléontologues ont découvert leurs outils".

Une autre page nous rappelle la construction d'un "Ty Guard" au toit de pierres en escalier qui abritait les gardes cotes, les gabelous.

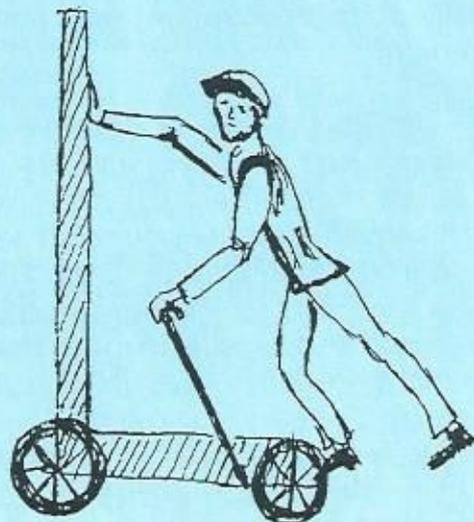
Une autre encore qui veut se faire remarquer par des taches de sang nous relate le débarquement des Emigrés qui, mal commandés se laissèrent prendre au piège dans la presqu'île de Quiberon.

En plein tourbillon de l'histoire, pris de vertige nous descendons les marches qui nous conduisent à un blockaus des années 1940.

Nous voici dans notre vécu un ponton drageur chargé d'huîtres mouille à quelques brassées et nous voici plongés dans les activités d'aujourd'hui.

Près des cheminées, cette butte de sable comme un tertre tumulaire qu'a-t-elle donc en son sein? encore des découvertes pour le 3ème millénaire!!!

N'ayons pas peur d'ouvrir nos yeux tout au long de nos sentiers, le vent qui fouette nous fera découvrir des pages d'histoire, des odeurs, un bonheur proche de la nature que nous continuerons à défendre contre les agresseurs de toutes sortes.



# Le Cotentin

## Presqu'île normande

Vert au dedans, bleu tout autour...

Les Amis des Chemins de Ronde pourront découvrir cette région les 7 et 8 juin 1997, éloignés de leur circuit habituel, certes, mais quelle récompense, quel contraste ! Les hautes falaises, situées à l'ouest de Cherbourg et les plages sablonneuses du débarquement constituent un ensemble naturel d'exception.

Samedi 7 juin:

En route pour le Val de Saire et la Pointe de Barfleur. La départementale 116 nous fait retrouver notre amie la Mer: un long littoral de Côte Sauvage, de plages de sable fin, d'anses couvertes de galets, de petits ports (Neville, Gatteville...) A l'étang de Gattemare, nous chaussons nos brodequins et sortons nos jumelles. Nous rejoignons, en deux km, le phare de Gatteville, la pointe de Barfleur puis le charmant petit port du même nom.

Barfleur, de fondation ancienne (Vikings) était un grand port au moyen-âge. C'est de Barfleur que Richard Cœur de Lion embarquait en 1194 pour aller se faire couronner Roi d'Angleterre. C'est aussi, aujourd'hui, grâce à son gisement naturel, le premier port moulier de France. Accordons-lui une longue visite; à voir, la station de sauvetage, l'église avec son toit de pierre, la place du Moyen-Âge. Madame Houlinet, présidente de l'Office du Tourisme, accompagnera les Amis des Chemins de Ronde.

Nous passons Reville, à l'embouchure de la Saire. Voici Saint Vaast de la Hougue, premier port français libéré en 1944. Il a laissé son nom à la célèbre bataille navale de La Hougue, livrée en 1692 par le Comte Hilaron de Tourville contre la flotte anglo-irlandaise. A

la suite de cette bataille, un fort fut construit (1694) au bout d'une longue digue. Il est possible d'en faire le tour.

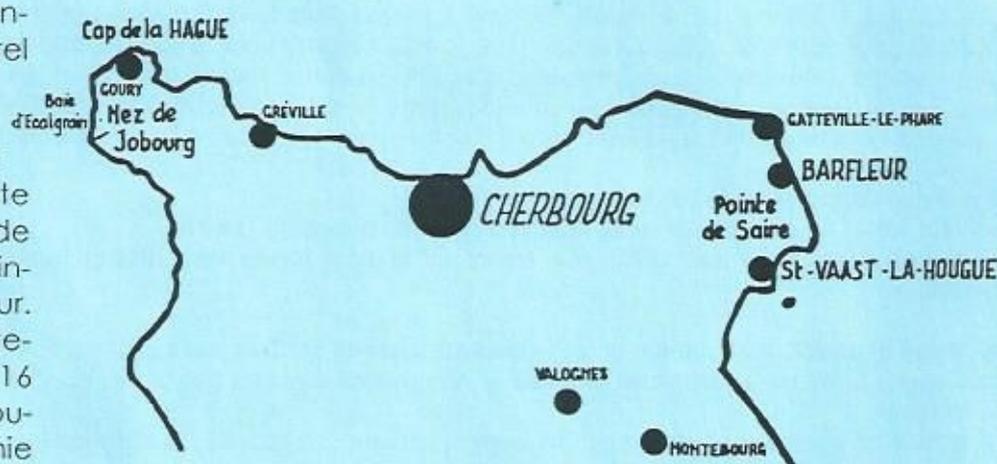
Le fort est surmonté d'une haute tour d'où l'on découvre toute la

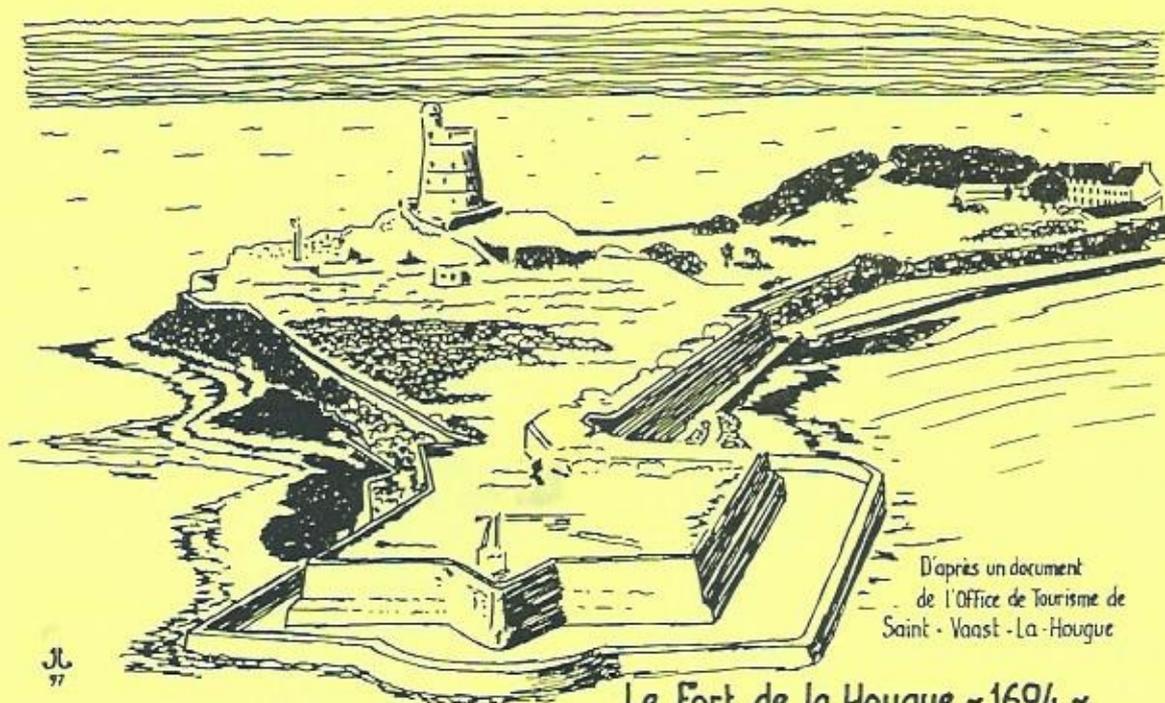
baie de Saint Vaast: par temps clair, la vue porte jusqu'aux plages du débarquement.

C'est un panorama inoubliable sur l'anse du Cul du Loup et la baie de Saint Vaast-la-Hougue qui s'offre à nous. Avec un peu d'imagination, vous apercevrez une forêt de mâts, une multitude de voiles; vous entendrez le cri des mouettes et le bruit de la bataille: vous êtes en 1692....

Nous terminons notre périple touristique par une escapade à la cité des Transatlantiques: Cherbourg. Nous découvrons la ville et le Fort du Roule.

Le calme d'une nuit passée à l'Abbaye de Montebourg (visite prévue de l'abbatiale) nous apporte les forces nécessaires à la poursuite de notre randonnée.





D'après un document  
de l'Office de Tourisme de  
Saint-Vaast-La-Hougue

### Le Fort de la Hougue ~1694~

Dimanche 8 juin.

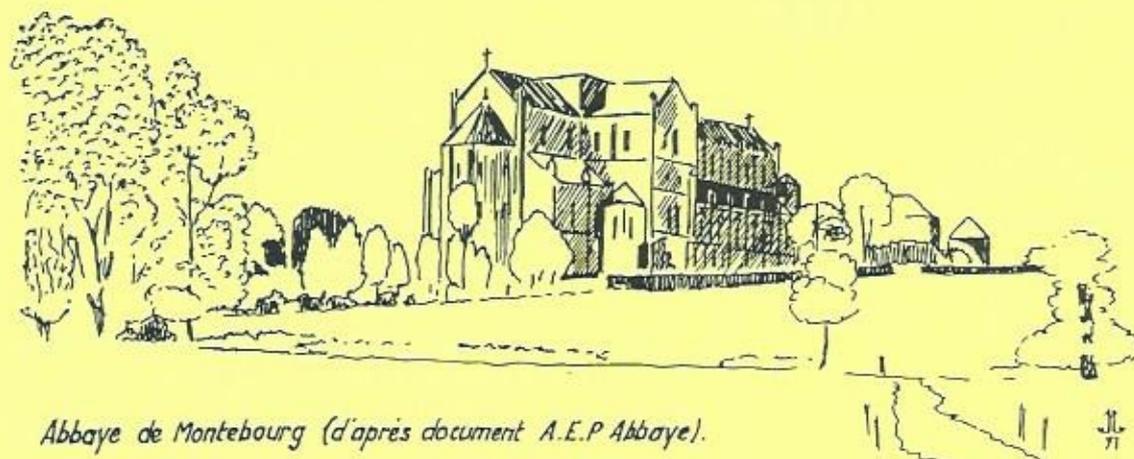
La Hague, une presqu'île dans une presqu'île; la certitude d'être au bout de la Terre, des falaises abruptes culminant à 128 mètres, couvertes d'ajoncs et de bruyères, des criques nichées à leurs pieds, des ruisseaux aux mille détours parcourant des vallons, traversant d'authentiques villages et un chemin de ronde de qualité: un spectacle superbe, grandiose. La Hague est le pays de la diversité.

Nous débutons notre randonnée au Nez de Jobourg, la baie Escalgrain. Nous apercevons le phare du Goury qui, du haut de ses 50 mètres, signale le Cap de la Hague.

Nous traversons des bourgs pleins de charme: Jobourg (église du XI<sup>ème</sup> siècle peinte par Millet\*). En fin d'après-midi, nous passons par Gréville, célèbre par les roches du Castel Rendon.

Le retour vers la Bretagne se fait ensuite par Avranches; arrêt à Cherruieux où nos amis Michel et sa femme nous attendent avec une délicieuse potée des produits du terroir local...

\*Jean-François Millet, peintre français, est né à Gréville (1814-1875). C'est un des maîtres de l'école de Barbizon, ses œuvres les plus célèbres sont *L'Angélus* et *Les Glaneuses* (Louvre).



Abbaye de Montebourg (d'après document A.E.P Abbaye).

# Chantiers, randonnées, forums

Au cours de l'année, des activités ont lieu avec des associations amies des ACR du Morbihan. Participer - individuellement ou collectivement - c'est les aider à la protection de l'environnement. Citons:

Den Dour Douar (Quéven), Tarz Héol (Plœmeur), Mes et Vilaine (Penestin), La Vigie (La Trinité/Mer), Les Amis de Carnac, Les Paludiers (Assérac), Moëlan Accueil, Les Marcheurs de Pen-Ar-Bed (St- Renan), les Chemins d'Antan du Pays de Nostang (riv. d'Etel), le Pays du Roi Morvan en mairie de Plouray (Le Faouët, Gourin, Guéméné sur Scorff), l'UMIVEM, les Amis des Chemins de Ronde du Finistère et de l'île et Vilaine, la SEPNB etc....

Les ACR participent également aux forums saisonniers pour se faire mieux connaître. N'hésitez pas à proposer vos services!

# Nos sorties

Notre association est accueillie aux Offices de Tourisme de AURAY, LORIENT, VANNES, QUIMPER, MUZILLAC où vous pouvez vous inscrire et obtenir tous les renseignements complémentaires sur la sortie projetée.

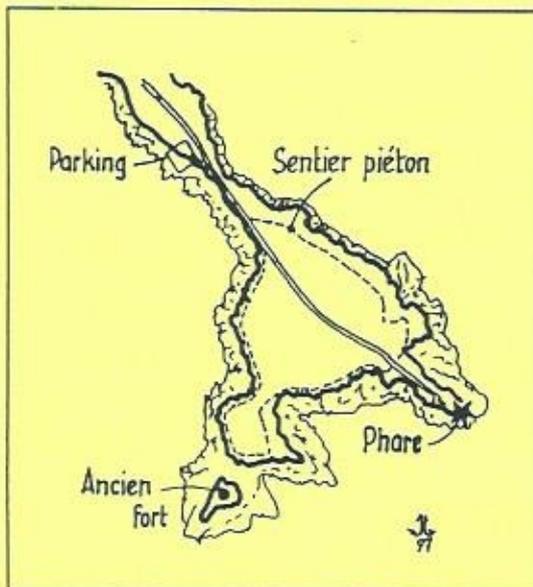
Pour faciliter le travail des organisateurs, n'attendez pas le dernier moment pour passer à l'O.T. Le paiement a lieu au moment de l'inscription. Si possible, évitez les espèces. Vous pouvez, bien entendu, acheter votre place par correspondance (enveloppe timbrée à votre adresse + votre chèque).

Equipez-vous solidement. De bonnes chaussures de marche (montantes de préférence) sont indispensables. Ne redoutez pas le sur-équipement puisque les soutes des cars sont là pour stocker chaussures de rechange, vêtements, nourriture etc...que vous n'aurez pas à transporter en randonnée.

Munissez-vous d'un pique-nique pour le midi (sauf avis contraire) et d'eau pour la marche.



# Où est-ce ?



Au fait, ai-je bien payé ma cotisation 1997 ?

Le Nord est encore parti on ne sait où. En quittant le parking, nous faisons le tour de cette presque île rocheuse en un peu moins d'une heure. Attention ! ce petit bout de terre bretonne peut aussi bien être attaché à une île qu'au continent. Notez qu'il n'y a plus de morse dans le secteur...Ah! les vilains ... 

Quelques jours après la parution de notre journal 1996, la redoutable énigme de la page 20 était résolue; Ouf ! Il s'agissait de la commune de GAVRES (Morbihan) reconnue au premier coup d'oeil par Monsieur G. GOMMENDY que nous félicitons.

# LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

(Association loi 1901)

Connaissance et Protection du littoral par le biais de la promenade côtière

## NOS SORTIES 1997

### *Dimanche 11 mai : DINAN - LA RANCE*

Randonnée de 13 km en trois parties.

**Matin:**

DINAN. Traversée de la ville médiévale; la Tour de l'Horloge (beffroi); le Théâtre des Jacobins, la basilique Saint-Sauveur, le Jardin Anglais. Panorama à la tour Sainte-Catherine puis la rue du Jézual, la Porte du 13<sup>ème</sup>, le port, la Rance fluviale jusqu'à Taden (5 km de marche, terrain plat). Pique - nique au Moulin de la Chaise.

\* les petits marcheurs reviennent place Duguesclin et prennent le car pour descendre au port.

**Après-midi:**

LA RANCE MARITIME: St Suliac (cité de caractère), Camp des Vikings, Mt Gareau, Pt de Grainfolet (oratoire des Terre - Nevas). Randonnée commentée par nos amis locaux. Nous visiterons aussi les communes de Langrolay/Rance, le Minihic/Rance où nous terminerons la randonnée par de délicieuses grillades. Prévoir un pique - nique pour le midi.

### *Dimanche 6 juillet : LES ABERS DU NORD-FINISTERE*

Après les côtes déchiquetées de Port Sal ( route de la Corniche en car ), nous retrouverons le calme de l'Aber Benoît, et de l'Aber Vrac'h. Nous irons du château de Kerouazt au Fort de Cezon, de Saint Pabu aux grandes Dunes; de quoi satisfaire les amoureux des côtes sauvages. Une randonnée à ne pas manquer.

### *Dimanche 14 septembre: LE SCORFF ET LE BLAVET*

**Matin:**

Nous participerons, avec l'association Den Douar Douar de Quéven (lire p. 21), à l'entretien d'un chemin et au nettoyage des rives du Scorff: outillage et sacs poubelles fournis. Elagage, coupe, ramassage des plastiques assureront de l'occupation pour tous; ambiance "chantier" garantie. Découverte des sites du Scorff, de la chapelle Bon Secours etc...etc...Prévoir des vêtements usagés et des chaussures de rechange.

Repas chaud en commun; ne pas prendre le pique-nique.

**Après-midi:**

Les cimetières marins du Blavet (6 km). En soirée, dégustation de produits bretons.

### *Samedi 7 et Dimanche 8 juin : LE COTENTIN*

Une randonnée exceptionnelle ! Lire pages 26 et 27

**1<sup>o</sup> journée:**

Le Val de Saire. Nous marcherons du phare de Gatteville à Barfleur et à Saint Vaast-la-Hougue. Par la route touristique, nous rejoindrons CHERBOURG; visite de la ville et du Fort du Roule. Une succession de sites exceptionnels. 8 km de marche.

**2<sup>o</sup> journée:**

Randonnée du Nez de Jobourg à la Baie d'Ecalgrain, de Port Racine au Cap de la Hague. Des panoramas grandioses; 13 km en trois étapes (parcours allégé pour les petits marcheurs).

*Prévoir: de bonnes chaussures, chapeau de soleil et vêtements de pluie et un pique-nique pour le samedi midi seulement. Tous les repas seront pris à l'abri en cas de mauvais temps.*

*Pour nous annoncer votre participation, n'attendez pas le dernier moment ( réservations restaurants et chambres ). A l'inscription, communiquez votre adresse et votre téléphone.*

*Départ matinal le samedi.*

### *Dimanche 31 août: LA RIVIERE D'ETEL*

Étang de Bignan, moulin du Sach, pointe de Kério, autant de nouveaux sites que nous découvrirons ensemble. Un parcours accessible à tous ( Merci monsieur le Maire ! ) On n'oublie pas son pique-nique.

En soirée, buffet salle municipale de BELZ.

### *Samedi 4 octobre:*

### *LE PAYS DU CAP - POINTE DU RAZ - POINTE DU VAN - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE*

**Matinée:**

Assemblée générale de 9 à 11h, à la maison des Associations de Quimper. Evocation de nos succès et de nos satisfactions. Pique - nique à Plozevet aux Communs du Village, si le temps le permet, sinon à l'abri.

**Après - midi:**

Pointe de Brezellec, Pointe du Van, Pointe du Raz. Une dizaine de km en deux étapes. En soirée, Pot - au - feu.

Ce programme est prévisionnel. Des aléas peuvent entraîner des modifications. Un avis paraît en principe dans la presse avant chaque sortie et des renseignements complémentaires peuvent être donnés, au moment de l'inscription, par les

Offices de Tourisme de :  
**LORIENT, VANNES,  
AURAY, QUIMPER,  
MUZILLAC**

### **Les ACR du Finistère**

organisent deux sorties

Départs QUIMPER et QUIMPERLE:

Dimanche 27 avril: île de Groix

Dimanche 3 août: Plouescat et

Roscoff



# LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE



Sarzeau juillet 1996

*à bas les privilèges!*